

# **UNE ANNÉE D'ENGAGEMENT,**

**POUR LE DROIT, POUR LES DROITS.**

**RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023**

# ÉDITO



**À l'écoute!** Tout au long de cette année 2023, qui est également la dernière de cette mandature, les élus du Conseil national des barreaux ont été à l'écoute: des concitoyens, des justiciables, des pouvoirs publics, des entrepreneurs, des victimes, des clients, des magistrats, de vous.

Notre société ne peut fonctionner qu'à partir du moment où l'on prend le temps d'écouter, d'entendre, pour comprendre et ainsi mieux appréhender la réalité de l'autre.

Il en va de même pour le fonctionnement de notre justice.

C'est avec une grande fierté que j'ai pu observer, durant ces trois années, vos représentants élus au Conseil national des barreaux vous entendre et se battre pour vous, que vous soyez citoyens ou confrères. Pour enfin permettre de financer par l'aide juridictionnelle la présence systématique de l'avocat auprès des enfants en matière d'assistance éducative, ou encore pour la préservation du régime autonome des retraites. Vous retrouverez les réalisations de l'année 2023 dans ce rapport: celles pour la société, pour la profession, pour l'institution.

Cette mandature, placée sous le signe de l'unité consolidée, de la responsabilité et de l'influence, a eu à cœur de renforcer la place de l'avocat au cœur de la cité.

Je sais que je peux faire confiance à la mandature à venir pour poursuivre ces efforts.

**Jérôme Gavaudan**  
Président du Conseil national des barreaux  
Mandature 2021-2023

**NOTRE SOCIÉTÉ NE  
PEUT FONCTIONNER  
QU'À PARTIR  
DU MOMENT  
OÙ L'ON PREND  
LE TEMPS D'ÉCOUTER,  
D'ENTENDRE,  
POUR COMPRENDRE  
ET AINSI MIEUX  
APPRÉHENDER  
LA RÉALITÉ DE L'AUTRE.**

# LA GOUVERNANCE



## LE BUREAU

**Jérôme Gavaudan**, Président  
**Marie-Aimée Peyron**, Vice-Présidente  
**Laurent Martinet**, Vice-Président  
**Bruno Blanquer**, Vice-Président de droit  
**Julie Couturier**, Vice-Présidente de droit  
**Florian Borg**, Secrétaire  
**Olivier Fontibus**, Trésorier  
**Nathalie Attias**  
**Rusen Aytac**  
**Alexandra Boisramé**  
**Gilles Boxo**

## LES ÉLUS POUR LA MANDATURE 2021-2023

- Paule Aboudaram
- Yann Arnoux-Pollak
- Maya Assi
- Ana Atallah
- Nathalie Attias
- Séverine Audoubert
- Rusen Aytac
- Stéphanie Balespouey
- Philippe Baron
- Nathalie Beurgaud
- Jean-Baptiste Blanc
- Bruno Blanquer
- Alexandra Boisramé
- Matthieu Boissavy
- Florian Borg
- Marc Bornhauser
- Gilles Boxo
- Jean Brouin
- Françoise Casagrande
- Jean-Marie Chabaud
- Marina Chauvel
- Marion Couffignal
- Olivier Cousin
- Julie Couturier
- Hirbod Dehghani-Azar
- Guillaume Delarue
- Guy Delomez
- Jérôme Dirou
- Bernard Fau
- Sylvia Ferrari
- Sophie Ferry
- Olivier Fontibus
- Manuel Furét
- Jérôme Gavaudan
- Amine Ghenim
- Alexandra Golovanow
- Pierre Gramage
- Isabelle Grenier
- Valérie Grimaud
- Arnaud Gris
- Farid Hamel
- Évelyne Hanau
- Françoise Hecquet
- Nathalie Jay
- Laurence Joly
- Laurence Junod-Fanget
- Boris Kessel
- Laurence Krief
- Pascale Lalère
- Hélène Laudic-Baron
- Catherine Leclercq
- Laetitia Lencione
- Anne-Sophie Lépinard
- David Lévy
- Yannick Louis-Hodebar
- Laurent Martinet
- Bénédicte Mast
- Vincent Maurel
- Caroline Mécary
- Anne-Marie Mendiboure
- Jean-François Mérienne
- Catheline Modat
- Thierry Monteran
- Florence Neple
- Grégoire Niango
- Nawel Oumer
- Charles-Édouard Pelletier
- Philippe Péricaud
- Marie-Aimée Peyron
- Benjamin Pitcho
- Martin Pradel
- Pierre Reine
- Charlotte Robbe
- Roland Rodriguez
- Laurence Roques
- Arnaud de Saint Rémy
- Roy Spitz
- Clarisse Surin
- Jacques Taquet
- Gérard Tcholakian
- Philippe Touzet
- Marie-Laure Viel



# SOMMAIRE

LE CNB EN CHIFFRES 5  
LES RÉUSSITES DE L'ANNÉE 6

## PARTIE 1

|                                                              |          |
|--------------------------------------------------------------|----------|
| <b>S'ENGAGER POUR TOUS, COMPRENDRE LES BESOINS DE CHACUN</b> | <b>8</b> |
| Pour une société de droit                                    | 9        |
| Pour une justice en confiance                                | 11       |
| Partout en France, en Europe et à l'international            | 14       |
| Aux côtés des entreprises                                    | 18       |
| Auprès de tous les publics                                   | 19       |
| Aux côtés des particuliers                                   | 22       |

## PARTIE 2

|                                           |           |
|-------------------------------------------|-----------|
| <b>ACCOMPAGNER LA PROFESSION</b>          | <b>24</b> |
| Unité, diversité et engagement            | 25        |
| Mieux la connaître, mieux la comprendre   | 26        |
| Innover et se réinventer                  | 27        |
| Défendre et promouvoir la profession      | 29        |
| Réglementer les nouveaux usages           | 33        |
| De la formation à l'accès à la profession | 36        |
| Et la vie du cabinet                      | 38        |
| Pour un quotidien numérique               | 40        |

## PARTIE 3

|                                  |           |
|----------------------------------|-----------|
| <b>FAIRE VIVRE L'INSTITUTION</b> | <b>42</b> |
| Réforme du règlement intérieur   | 43        |
| Les assemblées générales de 2023 | 44        |
| Panorama 2023                    | 46        |

# LE CNB EN CHIFFRES

Le Conseil national des barreaux (CNB) est l'institution représentative de la profession d'avocat.

## SON RÔLE

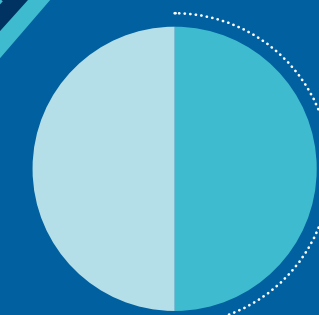
PROMOUVOIR LA PROFESSION  
ET DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DES

**74 000\***  
**AVOCATS DE FRANCE**

\*Observatoire de la profession d'avocat  
sur la base des données de la DACS.

LE CNB EST  
COMPOSÉ DE

**80**  
**AVOCATES ÉLUES  
ET AVOCATS ÉLUS**  
PAR LA PROFESSION  
POUR UNE DURÉE  
DE 3 ANS



**50%**  
**ÉLUES ET ÉLUS**  
**AU COLLÈGE GÉNÉRAL**  
(PAR L'ENSEMBLE  
DES AVOCATS)

**50%**  
**ÉLUES ET ÉLUS**  
**AU COLLÈGE ORDINAL**  
(PAR LES MEMBRES  
DES CONSEILS DE L'ORDRE)

## SES MISSIONS LÉGALES

### REPRÉSENTER

la profession auprès  
des pouvoirs publics

### UNIFIER

et faire évoluer  
les règles et usages  
de la profession  
d'avocat

### DÉCIDER

de l'admission  
des avocats  
et des consultants  
étrangers au Barreau  
français

### ORGANISER

la formation  
professionnelle  
initiale et continue  
des avocats  
et l'obtention  
de certificats  
de spécialisation

### ASSURER

la communication  
électronique avec  
les juridictions

### PUBLIER

l'annuaire national  
des avocats



**32**  
**ÉLUES ET ÉLUS**  
DE LA CIRCONSCRIPTION  
PARIS



**48**  
**ÉLUES ET ÉLUS**  
DE LA CIRCONSCRIPTION  
NATIONALE



**100%**  
**DE RESPECT**  
DE LA PARITÉ

## EN FRANCE



Le CNB valorise  
la profession auprès  
du public, des institutions  
et des entreprises.



## À L'INTERNATIONAL

Le CNB œuvre en faveur des intérêts  
de la profession au-delà des frontières  
et accompagne l'installation  
des avocats français à l'étranger.

# LES RÉUSSITES DE L'ANNÉE

## CNDA

LE CONSEIL D'ÉTAT ADMET L'INTERVENTION VOLONTAIRE DU CNB DEVANT LA CNDA POUR DÉNONCER LES ORDONNANCES DE TRI

Par une décision du 10 février 2023, le Conseil d'État a admis l'intervention volontaire du CNB au soutien d'un ressortissant bangladais qui contestait le caractère équitable d'une procédure rejetée par ordonnance devant la Cour nationale du droit d'asile.

## NUMÉRIQUE

PROJET DE LOI VISANT À SÉCURISER ET À RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE : LE CNB OBTIENT DES AVANCÉES

Le CNB a défendu des évolutions du texte, dont trois ont été reprises et adoptées par les députés :

**1.** Extension de la peine complémentaire de suspension des comptes ayant servi pour commettre l'infraction au délit d'entrave en ligne au droit à l'avortement.

**2.** Suppression de l'obligation spéciale du sursis probatoire de s'abstenir d'utiliser un compte d'accès à certains services en ligne lorsque l'infraction a été commise en ligne.

**3.** Précision du fait que « porter à la connaissance du public ou d'un tiers » le montage réalisé avec les paroles ou l'image d'une personne et présentant un caractère sexuel est prohibé, et non la seule publication dudit montage.

## RETRAITE

LE CNB OBTIENT LA MAJORATION DE 10 % DE LA PENSION DE RETRAITE DES AVOCATS AYANT EU 3 ENFANTS OU PLUS

Le Sénat a adopté un amendement en ce sens, motivé par l'équité à l'égard des professions libérales, et notamment des avocats, qui contribuent à financer cette majoration, par le biais des cotisations d'allocations familiales, de la CSG et des divers impôts dont ils s'acquittent.

LES AMENDEMENTS DU CNB SONT VOTÉS AU SÉNAT

Le CNB a obtenu du Sénat la suppression l'article 1<sup>er</sup> bis de la réforme des retraites prévoyant une étude sur la convergence des régimes de retraites vers un régime universel de retraite.

## CONDAMNATION

D'UN « MANDATAIRE D'ASSURÉ » DEVANT LA COUR D'APPEL DE NÎMES

Le CNB et l'Ordre des avocats de Marseille obtiennent la condamnation d'un « mandataire d'assuré » devant la cour d'appel de Nîmes. Le contrevenant prétendait représenter et accompagner les victimes de préjudices corporels dans leurs démarches d'indemnisation en adressant et en négociant avec les sociétés d'assurance des offres transactionnelles en contrepartie d'un honoraire de résultat prélevé sur le montant des indemnisations perçues.

## DÉONTOLOGIE

LE CNB OBTIENT LA PUBLICATION AU JOURNAL OFFICIEL DU CODE DE DÉONTOLOGIE DES AVOCATS

Publié au Journal officiel le 30 juin 2023, le décret, préparé par le CNB, portant code de déontologie des avocats est entré en vigueur le 3 juillet dernier. Début juillet, le CNB s'est mobilisé pour mettre à la disposition de la profession un tableau de concordance de la nouvelle numérotation des articles du code de déontologie avec les textes sources.

## ASSISTANCE ÉDUCATIVE

AVOCAT AUPRÈS DE L'ENFANT EN ASSISTANCE ÉDUCATIVE

Après des années d'engagement et de mobilisation du CNB pour la présence systématique de l'avocat auprès des enfants en assistance éducative, la profession se félicite de l'adoption, en commission des Finances de l'Assemblée nationale, d'un amendement au PLF 2024 visant à donner plus de moyens financiers pour la désignation d'un avocat dans ces procédures.

## AFFAIRES ÉCONOMIQUES

LE CNB OBTIENT L'EXCLUSION DES AVOCATS DU CHAMP DE COMPÉTENCE DES TRIBUNAUX DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Le Conseil national des barreaux obtient des députés de la commission des lois de l'Assemblée nationale l'exclusion des avocats du champ de compétence des tribunaux des affaires économiques.

## CAMPAGNE DE PUBLICITÉ

« JUSTE OU INJUSTE » DÉCROCHE UN PRIX TOP/COM D'OR

Centrée sur les thématiques d'injustice et d'accessibilité, la campagne de communication du CNB « Juste ou injuste », réalisée en partenariat avec France Télévisions, a été récompensée par le prix de communication Top/Com d'Or dans la catégorie « Intérêt général ».

**+ de 50**  
AUDITIONS  
PARLEMENTAIRES  
ET RENCONTRES POLITIQUES

**+ de 30**  
CONTRIBUTIONS  
ET LIASSES  
DE PROPOSITIONS  
À DESTINATION  
DES PARLEMENTAIRES

**+ de 150**  
ACTIONS  
D'INFLUENCE  
DE LA PROFESSION  
D'AVOCAT DÉCLARÉES  
AUPRÈS DE LA HATVP

# S'ENGAGER

PARTIE 1

## POUR TOUS, COMPRENDRE LES BESOINS DE CHACUN



Les avocats, en tant que professionnels du droit  
comme en tant que citoyens, s'engagent au quotidien  
pour faire progresser les droits de tous.

Le CNB porte cette ambition, pour une société  
de droit et une justice en confiance.

S'ENGAGER POUR TOUS,  
COMPRENDRE LES BESOINS DE CHACUN

POUR UNE SOCIÉTÉ DE DROIT



### PRISON: TROUVER LE PLAN

En décembre 2021, la loi pour la confiance dans l'institution judiciaire comportait des éléments de réforme du travail en prison. Néanmoins, les personnes détenues restent encore sous-payées, privées de tout droit collectif, de congés payés, d'indemnisation en cas de maladie, de chômage technique, tandis que la surpopulation carcérale peine à s'infléchir.

Face à des constats toujours inquiétants, le CNB a mis en place un plan prison, qui rappelle également le rôle essentiel de l'avocat sur l'ensemble de ces questions.

Dans cette logique d'accompagnement, le CNB a formalisé un partenariat avec la Direction de l'administration pénitentiaire, pour faciliter l'intervention des avocats en détention. Un cycle de formation, en partenariat avec l'Observatoire international des prisons, a permis d'outiller les avocats aux recours possibles afin de dénoncer ou de prouver les conditions indignes de détention. Enfin, en partenariat avec la Direction de l'administration pénitentiaire, une formation s'est également tenue, le 6 juin, sur le Code pénitentiaire entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2022. Ce fut l'occasion de dresser un bilan des avantages et inconvénients de ce code dans la pratique.

#### Conditions indignes de détention: le CNB intervient

À la suite d'une 3<sup>e</sup> visite de la maison d'arrêt de Bois-d'Arcy, le 3 avril 2023, le Contrôleur général des lieux de privation de liberté (CGLPL) a dressé un constat alarmant sur les conditions de détention.

Fort de ces constats, le CNB s'est volontairement joint à l'Observatoire international des prisons afin d'introduire un référé liberté pour lutter contre ces conditions de détention mettant en danger les personnes détenues

et les avocats intervenant dans cette prison. Le CNB a également dressé un bilan de la mise en œuvre du droit de visite du bâtonnier et a produit un rapport destiné à alimenter les avocats dans l'établissement des recours pour dénoncer les conditions indignes (art. 803-8 CPP), recours pour lequel il a également produit un vade-mecum comportant des modèles d'actes.

#### Libérer la parole des détenus

La 3<sup>e</sup> édition du concours d'éloquence s'est tenue le 5 octobre 2023 au centre pénitentiaire de Réau, sur le thème de « Parole déverrouillée », en collaboration avec l'administration pénitentiaire et le ministère de l'Éducation nationale. Sept participants détenus, hommes et femmes, ont ainsi pris la parole en incarnant l'avocat qu'ils auraient souhaité avoir. Le jury était présidé par Jérôme Gavaudan.

#### UN BÂTONNIER VISITE

#### UN CENTRE DE RÉTENTION À MARSEILLE

Après sa visite au centre de rétention administrative du Canet (Marseille), le 28 juillet 2023, le bâtonnier de Marseille a émis un rapport faisant état des conditions déplorables d'accueil et d'hygiène des personnes détenues et des conditions d'exercice professionnel du personnel de prison très difficiles. Le CNB s'est joint aux interventions volontaires des barreaux de Marseille et d'Aix-en-Provence pour soutenir un requérant qui demandait la fermeture du CRA. Le tribunal administratif de Marseille a déclaré recevable cette intervention sans toutefois faire droit à la demande, le préfet s'étant engagé à prendre des mesures utiles.



#### LA PAROLE À

Commission Libertés  
et Droits de l'Homme  
Présidente:  
Laurence Roques

En 2023, notre commission a poursuivi le plan prison qu'elle a initié il y a près de deux ans, notamment en développant des formations et en proposant plus de 20 stages PPI en établissement pénitentiaire.

La commission a également œuvré pour la prise en charge sanitaire des personnes privées de liberté en alertant sur les conditions d'accès au dossier médical des personnes, retenues par un courrier auquel l'ARS Île-de-France s'est montrée sensible. Elle a également rencontré l'Ordre national des médecins afin de dénoncer ensemble le développement de la téléconsultation en garde à vue.

La commission a aussi été très mobilisée sur les relations entre la police et la population en intervenant volontairement dans un recours contre l'État visant à reconnaître sa responsabilité dans les contrôles d'identité discriminatoires. Plusieurs pistes pour améliorer la relation police/population ont aussi été proposées dans le cadre d'un rapport de la commission.

Enfin, elle a contribué au développement d'un bus de l'accès au droit à Calais et à Dunkerque.

## JEUX PARIS 2024, DISPOSITIF SÉCURITAIRE

Lors de l'assemblée générale du Conseil national des barreaux du 3 février 2023, les avocats ont exprimé leur opposition au dispositif sécuritaire prévu par le projet de loi relatif aux Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024. Ce dispositif prévoit des atteintes inacceptables aux droits fondamentaux et aux règles du RGPD. Le CNB a obtenu des députés l'intégration d'une obligation d'information préalable des spectateurs soumis aux scanners corporels ou leur alternative.



### LIBRE CHOIX DE L'AVOCAT

Le 16 octobre 2023, le CNB a rappelé que le choix de l'avocat est libre et absolu. Composante essentielle des droits de la défense et de l'État de droit, il ne saurait être vu comme un indice de la commission d'une infraction.



### POLICE: RESTAURER LE LIEN DE CONFIANCE

La convention de partenariat établie entre le Conseil national des barreaux et l'École nationale supérieure de la Police (ENSP) cherche à ouvrir le dialogue entre les deux professions.

L'objectif est de permettre une meilleure compréhension des impératifs et des réalités propres à chacun.

Le CNB a également formulé 42 recommandations portant sur la formation, les pratiques et le contrôle de la police, afin d'améliorer les relations entre la police et la population, et restaurer le lien de confiance.



Rejoignez-nous sur X  
@CNBarreaux



### LA PAROLE À

Centre de recherche  
et d'étude des avocats  
Président : Grégoire Niango

Un important renforcement des liens avec l'Institut des études et de la recherche sur le droit et la justice. Les échanges ont été nombreux et fructueux. En qualité de président du Centre de recherche et d'étude des avocats (CREA), j'ai participé à un webinaire portant sur la demande de droit et les rapports entre la justice et les citoyens. J'ai également représenté le CNB lors d'une conférence au ministère de la justice à l'occasion du lancement de l'observatoire des indicateurs juridiques. Les enseignements de la grande recherche lancée ont été riches quant à la manière dont se structure théoriquement la demande de droit, le sens qu'elle prend dans notre société contemporaine et la place croissante qui est la sienne.

En plus des contacts déjà pris en 2022, une rencontre a été effectuée avec le Service de l'accès au droit et à la justice et de l'aide aux victimes (SADJAV) et ce dernier a accepté de nous donner accès à sa base de données, sur la base de ce qui avait été accepté par le défenseur des droits. La méthodologie de travail autour des bases ainsi récupérées est en cours d'élaboration.

## S'ENGAGER POUR TOUS, COMPRENDRE LES BESOINS DE CHACUN POUR UNE JUSTICE EN CONFIANCE



### LA PAROLE À

Commission Textes  
Président : Bernard Fau

Cette année aura été riche en textes, donnant l'occasion d'échanges entre nous, puis avec les parlementaires, notamment sur la PPL Action de groupe, PJO 2024, PJLO Ouverture, modernisation et responsabilité du corps judiciaire et la PPL Bien vieillir. La Grande rentrée des avocats a d'ailleurs offert l'occasion d'une réunion des avocats parlementaires.

Nos travaux ont également porté sur les projets du gouvernement : plan d'action EG de la justice, projet de réforme du droit des contrats spéciaux, codification de l'audience de règlement amiable et césure du procès civil, réforme de la procédure d'appel, décret 23 janvier 2023 pour le règlement Bruxelles II ter de convention d'honoraires.

La commission a également travaillé sur la préparation de l'*amicus curiae* devant la 2<sup>e</sup> chambre civile de la Cour de cassation sur les pouvoirs du conseiller de mise en état, la création d'un groupe de travail Contentieux administratif ou encore le suivi du statut des mandataires sportifs.

### POUR UNE REFONDATION DES PROCÉDURES CIVILE ET PÉNALE

L'assemblée générale du CNB a adopté en avril 2023 une résolution demandant au ministère de la Justice une refondation de la procédure civile, notamment sur la procédure d'appel. Depuis 15 ans, la procédure civile ne cesse d'être réformée sans que ces changements suivent un axe cohérent, entraînant une complexification de la procédure et une augmentation de la charge de travail des magistrats et des avocats. Un sujet d'ailleurs largement abordé par les participants à la première table ronde de la Grande rentrée des avocats le 28 septembre 2023.

L'introduction d'une nouvelle procédure d'audience de règlement amiable et d'un mécanisme de césure du procès ne suffira pas à elle seule à apporter une réponse d'ampleur aux dysfonctionnements constatés.

Les discussions avec la profession doivent reprendre, à partir des propositions contenues dans le rapport sur les axes principaux de simplification des décrets dits « Magendie », adopté lors de l'assemblée générale du CNB le 14 octobre 2022. Selon le CNB, ces décrets « Magendie » ont eu pour conséquence d'allonger les délais de traitement des affaires avec l'instauration de délais impératifs lourdement sanctionnés. Il préconise ainsi d'alléger les sanctions de caducité et d'irrecevabilité.

### Pour une justice en confiance

Pour donner suite au plan d'action issu des États généraux de la justice, le ministre de la Justice a présenté un projet de loi. Le CNB a dénoncé certaines dispositions attentatoires aux droits et libertés des justiciables.

Le CNB a également publié un vade-mecum de la pratique de la visio-audience pour indiquer aux différents acteurs du procès civil comment préserver les droits des parties et la sécurité des débats.

### Zoom sur la procédure pénale

En matière pénale, notamment, la généralisation de la perquisition de nuit pour tous les crimes constitue une atteinte disproportionnée au droit au respect de la vie privée et en particulier à l'inviolabilité du domicile. Le Conseil national des barreaux s'est en outre indigné de la faculté de placer sous assignation à résidence avec surveillance électronique (ARSE) en cas d'erreur procédurale et a réitéré sa position contre la procédure d'amende forfaitaire et toute réforme visant à sa généralisation.

### SIMPLIFIER LE TRAITEMENT DES PLAINTES DEVANT LE CSM

L'assemblée générale du CNB s'est prononcée en faveur de l'amélioration du traitement des plaintes adressées par les justiciables devant le Conseil supérieur de la magistrature (CSM) lorsqu'une faute disciplinaire est susceptible d'avoir été commise par un magistrat dans l'exercice de ses fonctions. Certaines de ses propositions ont été retenues dans la loi finalement adoptée.

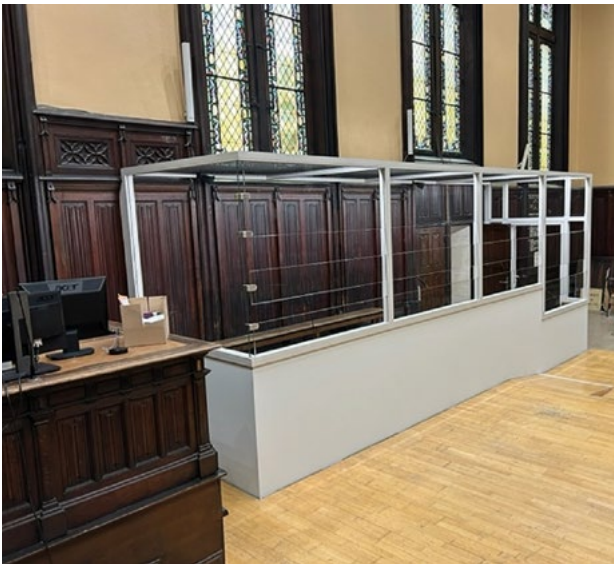


CONTRE LE PLACEMENT EN CAGE DE VERRE DANS LES TRIBUNAUX

À la suite de l'installation de la nouvelle cage de verre au tribunal judiciaire de Rouen, le CNB rappelle que ce dispositif est attentatoire aux droits de la défense et à la présomption d'innocence.

Il apporte donc son soutien aux actions que les avocats pourront entreprendre en ce sens et travaille à un modèle de conclusion contre le placement en cage de verre.

Le 30 janvier 2023, la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) communiquait au gouvernement français une requête portant sur la compatibilité des cages de verre, ou box vitrés, au procès équitable protégé par l'article 6 de la Convention. Ces dernières préjudicient à la présomption d'innocence et aux droits de la défense, en particulier à la communication entre l'avocat et son client. Le CNB a par conséquent saisi la présidence de la CEDH pour solliciter une intervention en tierce partie et faire valoir les intérêts des justiciables et de la profession.



Box de verre et d'acier au tribunal correctionnel de Rouen inauguré le 4 septembre 2023.

Le CNB a ainsi été admis à intervenir devant la CEDH pour dénoncer le recours aux cages de verre dans une procédure française, et a pu déposer ses observations.

AMÉLIORER LA PROCÉDURE ADMINISTRATIVE

Le 16 octobre 2023, l'assemblée générale du CNB a adopté le rapport présentant les propositions du CNB relatives à l'amélioration de la procédure administrative.

Le contentieux administratif souffre de modifications législatives et réglementaires, mais également de la jurisprudence du Conseil d'État orientée vers une restriction du droit des justiciables.



LA PAROLE À

Groupe de travail  
Droit public  
Responsables :  
Florian Borg et Bernard Fau

Constatant que le contentieux administratif souffre depuis plusieurs années d'une modification progressive de ses règles, par l'effet de modifications législatives et réglementaires, mais aussi d'une évolution de la jurisprudence du Conseil d'État qui s'oriente toujours davantage vers une restriction des droits des justiciables devant le juge administratif, le groupe de travail Droit public a été créé lors de l'assemblée générale du 3 février 2023.

Dans le cadre d'une méthode ouverte de travail ayant donné lieu à diverses auditions, le groupe de travail s'est attaché à dégager des recommandations tendant à lever les freins à l'accès au juge qui n'ont eu de cesse de se multiplier pour redonner vie au principe d'accès au juge administratif et garantir l'indépendance du juge administratif, dans l'objectif de poser les bases d'une justice administrative moderne.

RÉDUIRE LES DÉLAIS D'ACCÈS AUX FONCTIONS DE MAGISTRAT

Le ministre de la Justice a présenté le 3 mai 2023 un projet de loi organique relatif à l'ouverture, la modernisation et la responsabilité du corps judiciaire. L'objectif est notamment de réformer les voies d'accès à la magistrature. Le CNB a émis le souhait que la nouvelle voie d'accès aux fonctions de magistrat en service extraordinaire soit ouverte aux avocats ayant 10 ans d'expérience, et non 15 ans.



AFFAIRES NON ÉLUCIDÉES

Lors de l'assemblée générale d'avril 2023, le CNB a attiré l'attention des pouvoirs publics sur la procédure applicable aux crimes sériels et non élucidés. Il souligne les problématiques liées à l'archivage des dossiers, l'aide juridictionnelle et l'accès au dossier pour les avocats non domiciliés au tribunal de Nanterre.



FORMATIONS EN PARTENARIAT AVEC L'ENM ET L'ENG

Le CNB entend améliorer la coopération entre avocats et magistrats et favoriser la compréhension mutuelle de leurs professions respectives. Dans la continuité du partenariat signé avec l'École nationale de la magistrature (ENM) en 2022, le CNB signe également une convention avec l'École nationale des greffes (ENG) en octobre 2023.

Dans ce cadre, des formations ont été mises en place, en partenariat, sur le renouveau de l'audience civile – notamment la place de l'oralité dans le procès civil – et sur l'avenir de l'audience pénale mise à mal par la visio-audience, les incidents d'audience et la généralisation des box vitrés.

S'ENGAGER POUR TOUS,  
COMPRENDRE LES BESOINS DE CHACUN

PARTOUT EN FRANCE,  
EN EUROPE ET À L'INTERNATIONAL

Conscient des injustices présentes sur tout le territoire national, le CNB est parti, au cours de l'année 2023, à la rencontre des professionnels des différents barreaux. Il a également participé à des événements et salons professionnels pour représenter la profession d'avocat auprès du grand public, mais également des élus locaux, avec des consultations juridiques et cinq tables rondes lors du Salon des maires, fin novembre. De plus, le CNB a organisé son assemblée générale à Dijon, le 13 octobre, ce qui a offert l'occasion d'échanges entre les élus nationaux et les avocats du barreau de Dijon.



Le Conseil national des barreaux s'est réuni en assemblée générale le 13 octobre 2023 à Dijon, et y a rencontré les avocats du barreau de Dijon.

Déplacements ultramarins

Du 16 au 19 mai, les élus du CNB se sont rendus en Guadeloupe et en Martinique pour évoquer les injustices subies par les Ultramarins en matière d'accès au droit. Aux côtés du garde des Sceaux, ils ont participé à la pose de la première pierre de la structure d'accompagnement vers la sortie (SAS) du centre pénitentiaire de Ducos (Martinique), pour une meilleure réinsertion des détenus.

Du 16 au 23 juin 2023, le barreau français a mené une mission d'observation et de formation à Mayotte. L'objectif ? Visiter les lieux de privation de liberté et aller à la rencontre de l'ensemble des acteurs de l'opération Wuambushu, pour s'assurer, en particulier, du respect des droits fondamentaux. Si cette opération vise à détruire massivement les bidonvilles, à procéder à des reconduites à la frontière et à disperser les bandes violentes, elle doit se faire avec l'ambition de renforcer l'accès au droit.

« Conscient des injustices, le CNB est parti à la rencontre des professionnels des différents barreaux »



LA PAROLE À

Commission Accès au droit et à la justice  
Présidente : Bénédicte Mast

Le rôle d'influence de la commission Accès au droit et à la justice ne s'est pas démenti en 2023.

Elle a fait de l'accès au droit dans les territoires (Calaisis, outre-mer) une priorité :

- en œuvrant à l'obtention d'une CLAJ pour la Nouvelle-Calédonie,
- en réclamant l'indemnisation des frais de déplacement ;
- en se rendant à Mayotte en délégation afin d'évaluer les besoins d'accès au droit et définir les actions à mener.

Autres actions sous son impulsion :

- sécurisation du dispositif provisions AJ par l'assurance ;
- décret prévoyant la rétribution à l'AJ de la procédure relative aux conditions indignes de détention (art. 803-8 du CPP) ;
- suivi du dossier SIAJ ;
- suivi de l'instruction des CLAJ 2023 avec le SADJAV ;
- demande constante de réévaluation du budget de l'AJ et de l'indemnisation des missions manquantes.

S'ENGAGER POUR TOUS, COMPRENDRE LES BESOINS DE CHACUN  
PARTOUT EN FRANCE, EN EUROPE ET À L'INTERNATIONAL

DÉLÉGATION D'AVOCATS EUROPÉENS  
AU VATICAN

Le 21 août 2023, le CNB s'est déplacé au Vatican avec une délégation d'avocats européens menée par Jérôme Gavaudan. Elle a rencontré, en audience privée, le pape François afin de promouvoir la défense de l'État de droit et l'indépendance de la justice dans le contexte de crise que traverse l'Europe.

Cette initiative a été prise dans la continuité de l'Appel de Vienne du 11 juin 2022 pour sensibiliser les pouvoirs publics. Le pape s'est exprimé sur l'État de droit, garant de la sauvegarde de la dignité de la personne humaine. Le Saint-Père s'est également positionné sur le secret professionnel comme principe fondamental.



Le Pape François a reçu, le 21 août 2023, le président du Conseil national des barreaux, Jérôme Gavaudan, et une délégation d'avocats européens sur les questions d'État de droit.



LA PAROLE À

Commission Affaires européennes et internationales  
Président : Jacques Taquet

Sauvegarde du secret professionnel

L'AG du CNB a décidé de poursuivre la France devant la CEDH. Dans sa décision du 14 avril 2023 (relative à la transposition de la directive DAC6), le Conseil d'État a validé, en se fondant sur le droit de l'Union, la levée du secret professionnel de l'avocat par le client alors que le Conseil d'État n'était en rien compétent pour se prononcer sur une telle question en droit de l'Union.

Défense de la défense en Tunisie

Le CNB et l'UIA ont poursuivi une mission de veille en Tunisie sur les libertés publiques et la défense de la défense. Deux ans après le « coup d'État constitutionnel », les atteintes aux libertés publiques comme à l'indépendance des magistrats et des avocats sont légion ; d'où une rencontre avec des associations de magistrats tunisiens, les ONG, les ambassades et les associations de défense des avocats incarcérés.

LA JURIDICTION UNIFIÉE  
DES BREVETS

Le 1<sup>er</sup> juin 2023, le droit des brevets a connu un changement important avec l'entrée en vigueur du brevet unitaire européen et de la juridiction unifiée des brevets, prévu par le paquet législatif sur le brevet de l'Union européenne. Avant le 1<sup>er</sup> juin, il était possible de protéger des inventions selon deux systèmes, soit par un brevet national soit par un brevet européen. Cette réforme donne la possibilité de demander un brevet européen à effet unitaire.

**S'ENGAGER POUR TOUS, COMPRENDRE LES BESOINS DE CHACUN  
PARTOUT EN FRANCE, EN EUROPE ET À L'INTERNATIONAL**



#### CANADA

##### PROMOUVOIR LES MARD

Avec le soutien de la Coopération franco-qubécoise, une délégation s'est rendue au Canada afin de bénéficier de l'expérience et des bonnes pratiques québécoises en matière de médiation et de conférence de règlement amiable.



#### TURQUIE

##### MAINTENIR LES LIENS AVEC LES DÉFENSEURS

Le 25 janvier 2023, le président du CNB, Jérôme Gavaudan, a reçu Erinc Sağkan, président de l'Union des barreaux de Turquie, à l'occasion d'une visite d'étude. Elle fut organisée avec l'ambassade de France en Turquie et le programme des Nations unies pour le développement.



#### MOLDAVIE

##### POSER LES BASES D'UN PARTENARIAT

Le CNB a reçu la ministre de la Justice moldave (octobre) ainsi qu'une délégation du barreau des avocats de Moldavie (16 novembre), afin d'échanger sur le rôle du barreau dans l'État de droit et les perspectives d'adhésion à l'Union européenne.



#### PORTUGAL

##### DÉFENDRE LA PROFESSION

Le CNB a assuré son soutien au barreau portugais dénonçant l'introduction des cabinets multidisciplinaires, l'ingérence de l'État dans l'autorégulation de la profession et la remise en cause du monopole de l'avocat dans certains domaines.



#### ALGÉRIE

##### DEUX VISITES DE DÉLÉGATIONS DU BARREAU DE BOUMERDÈS

Le CNB a accueilli deux délégations du barreau de Boumerdès (une semaine en juin, une semaine en novembre) désireux de se sensibiliser aux développements du numérique et des MARD au sein de la profession d'avocat. Ces échanges ont alterné présentation/formation/stages en cabinet.



#### TCHAD

##### SOUTENIR LE LIBRE EXERCICE DE LA PROFESSION

Inquiet des menaces pesant contre l'État de droit au Tchad et en Tunisie, le CNB a adopté, le 13 janvier 2023, une résolution afin d'apporter son soutien au libre exercice de la profession d'avocat.



#### UKRAÏNE

##### RENFORCER LES LIENS DANS UN CONTEXTE DE GUERRE

Le déplacement de la délégation d'avocats français, du 17 au 22 mars, a permis de renforcer la coopération avec le barreau national ukrainien et de mener une mission d'information sur les transferts forcés de mineurs ukrainiens vers la Russie.



#### ISRAËL

##### PRÉSERVER LES POPULATIONS CIVILES

Après les attaques du 7 octobre dernier, le Conseil national des barreaux a adopté à l'unanimité une résolution à la suite des attaques terroristes. Le CNB rappelle également son indéfectible attachement au droit international et à l'État de droit dont l'application en toutes circonstances est un prérequis à une désescalade et à une résolution pacifique d'un conflit dont les populations civiles sont les premières victimes.



#### JAPON

##### ÉCHANGES AVEC LES CONSEILLERS POLITIQUES

Le 28 avril 2023, le CNB a participé au G7 des avocats dont il est à l'initiative. Il a, à cette occasion, échangé avec les conseillers politiques de l'ambassade de France à Tokyo sur les droits de l'Homme, la peine de mort, la modernisation du droit de la famille et le devoir de vigilance des entreprises.



#### AFGHANISTAN

##### SE JOINDRE À UNE ACTION COLLECTIVE

Le CNB s'est à nouveau mobilisé face aux appels au secours des femmes afghanes. Le président du CNB a co-signé une tribune parue dans le journal *Le Monde*. Il s'associe ainsi à une action collective réclamant que l'État français tienne ses promesses à leur égard. Il a apporté son soutien à la création de l'Association du barreau afghan en exil.



#### IRAN

##### SOLIDARITÉ AVEC LES AVOCATS ARRÊTÉS

L'assemblée générale du CNB du 3 février a manifesté son soutien envers les avocats iraniens arrêtés, poursuivis et détenus pour avoir défendu des manifestants en rejoignant l'initiative IranJustice1401. Le 29 octobre 2023, l'avocate iranienne Nasrin Sotoudeh a de nouveau été arrêtée. Le CNB a adopté une nouvelle résolution en soutien de cette consœur harcelée depuis plusieurs années pour son engagement pour les droits des femmes.



#### JORDANIE

##### UNE VISITE D'ÉTUDE

Le CNB a accueilli, le 7 septembre 2023, la Jordan bar association pour une visite d'étude sur la déontologie, la discipline, le numérique, la formation initiale et l'accès au droit et à la justice.



#### MADAGASCAR

##### RENFORCEMENT DES CAPACITÉS JURIDIQUES

Échanges entre le CNB et le barreau de Madagascar par l'organisation d'un webinar le 26 juillet 2023 sur le thème de la consultation juridique. Des échanges sur la CARPA ont également eu lieu.



#### VIETNAM

##### ACCORD DE COOPÉRATION

Le CNB a reçu le 21 juillet 2023, la vice-ministre de la Justice. Cette réunion de travail a été l'occasion d'évoquer les réformes intéressantes la profession d'avocat au Vietnam et les modalités d'accès à la profession, à la lumière des difficultés rencontrées par certains avocats s'agissant du renouvellement de leur licence d'exercice. Les échanges ont également porté sur le renouvellement de l'accord de coopération avec la Fédération des barreaux du Vietnam.

# S'ENGAGER POUR TOUS, COMPRENDRE LES BESOINS DE CHACUN AUX CÔTÉS DES ENTREPRISES



## LA PAROLE À

**Commission  
Droit et entreprise**  
Présidente:  
Marion Couffignal

La directive durabilité du 14 décembre 2022 fixe le cadre du nouveau marché de la durabilité dans le but de créer un flux global, homogène et cohérent d'informations en matière de durabilité tout au long de la chaîne de valeur des entreprises.

Les acteurs sur ce marché peuvent offrir deux prestations: le rapport de durabilité qui organise la publication d'informations en matière de durabilité et l'audit de durabilité qui consiste à certifier les informations publiées.

Sur proposition de la commission, l'AG du CNB a estimé que l'avocat, qui peut réaliser des rapports de durabilité dans le cadre de sa mission de conseil, pourrait également proposer une nouvelle mission particulière d'auditeur de durabilité à ses clients.

Sur mandat de l'AG, la commission participe aux travaux de transposition de la directive en France et à la définition de cette nouvelle mission particulière des avocats dans le respect des règles de la profession.

En 2023, le CNB a renouvelé, pour la troisième année consécutive, sa présence à trois événements majeurs du secteur économique.

## Go Entrepreneurs

Les avocats, partenaires historiques du Salon, sont allés à la rencontre des créateurs et chefs d'entreprise. Deux conférences étaient organisées sur les thèmes « Entrepreneurs sécurisez votre croissance » et sur le développement de l'entreprise par le numérique en toute sécurité. En outre, des mini-conférences étaient dispensées notamment sur les thèmes du droit des contrats, la protection des innovations, le RGDP, la reprise d'une entreprise, la création d'entreprise.

## La REF

Lors de la Rencontre des entrepreneurs de France (REF), qui s'est tenue les 28 et 29 août 2023, le CNB, représenté par son président Jérôme Gavaudan, a rappelé les liens indissociables entre la profession et l'ensemble de l'écosystème entrepreneurial. Marion Couffignal, présidente de la commission Droit et entreprise, y a rappelé que l'avocat est au soutien des entrepreneurs tout au long de la vie de l'entreprise, en conseil comme en défense.

## Salon Big

Le 5 octobre 2023, le salon Big a invité les participants à se pencher sur toutes les questions relatives à l'entrepreneuriat et à l'innovation.



À l'occasion du salon Go Entrepreneurs, le président Jérôme Gavaudan est intervenu sur le thème « L'avocat, accompagnateur des entreprises spécialisées dans l'intelligence artificielle ».

## 4 JUILLET 2023, SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CNB ET LA COMMISSION NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (CNCC)

Elle vise à :

- développer la connaissance réciproque des missions de chacun;
- accompagner la transformation des professions en lien avec les besoins des entreprises;
- sensibiliser leurs publics aux enjeux de la transition vers une économie plus durable et proposer des formations communes en matière de conformité.

Cette convention présente un intérêt particulier dans le cadre de l'ouverture aux avocats du nouveau marché de l'audit de durabilité (directive CSRD).

## AVOCAT, MANDATAIRE SPORTIF

Présent depuis 12 ans dans le monde du sport, l'avocat mandataire sportif est accompagné par le CNB. Un vade-mecum a été adopté le 16 octobre dernier. L'activité d'avocat mandataire sportif se distingue de l'agent sportif par sa déontologie et sa discipline.



Flashez ce QR Code  
pour télécharger le guide

# S'ENGAGER POUR TOUS, COMPRENDRE LES BESOINS DE CHACUN AUPRÈS DE TOUS LES PUBLICS



## LA PAROLE À

**Groupe de travail  
Droit des enfants**  
Responsable:  
Arnaud de Saint Rémy

Le Code de la justice pénale des mineurs ambitionnait de mieux prendre en charge les enfants en conflit avec la loi. Il a modifié sensiblement nos pratiques. Nous nous y sommes adaptés. Deux ans après, notre bilan est mitigé. Nous en proposons des améliorations.

Malgré le raccourcissement des délais, l'accent mis sur le répressif, la surcharge des greffes et magistrats face au manque de moyens et l'élaboration des DUP et des RRSE font partie de nos préoccupations. Les enfants méritent que leurs droits soient défendus dans des conditions optimales. Si un code de l'enfance voyait le jour, nous y apporterions notre contribution.

Nous soutenons activement « l'audition de l'enfant » dans les procédures le concernant. Nous avons cette année encore mené des actions de sensibilisation dans les collèges sur le harcèlement et la discrimination, lors de la journée du 4 octobre. Et, je n'oublie pas celle menée à propos du transfert forcé des enfants d'Ukraine, suite au séjour que j'y ai fait pour en témoigner.

## POUR LES MINEURS

### Pour un élargissement de l'expérimentation de l'Intervention Systématique de l'Avocat en Assistance Éducative aux côtés de l'Enfant

Le CNB s'est mobilisé pour que le droit de tous les enfants d'être assistés d'un avocat en assistance éducative (AE) soit pleinement assuré. À la suite de cet engagement, une nouvelle proposition de loi, reprenant les arguments du CNB, propose de systématiser cette présence. Dans ce cadre et pour apporter son soutien à l'expérimentation réussie dans le barreau des Hauts-de-Seine, le CNB a voté à l'unanimité la mise en œuvre de l'expérimentation de l'Intervention Systématique de l'Avocat en Assistance Éducative aux côtés de l'Enfant (ISAAEE) lors de son assemblée générale de mai 2023. Il est apparu indispensable d'appuyer ce projet d'expérimentation, afin qu'il se développe à plus grande échelle et d'en définir les modalités pratiques. Dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances pour 2024, les députés et le Gouvernement ont reconnu l'importance que cette assistance fasse l'objet d'un soutien budgétaire adapté.

### Le CNB présente un rapport sur le Code de la justice pénale des mineurs

Succédant à l'ordonnance fondatrice de 1945, le Code de la justice pénale des mineurs est entré en vigueur le 30 septembre 2021. Après deux années d'exercice, le Conseil national des barreaux dresse un bilan aux termes d'un nouveau point d'étape. Le CNB propose des pistes d'amélioration dans le cadre des nouvelles évolutions législatives envisagées.



Visuel de la campagne Avocat d'enfant, lancée par le CNB en octobre 2023.

## RESPECT DE LA LIBERTÉ DE MANIFESTER

Un vote de l'assemblée générale du 7 avril 2023 a enjoint au Gouvernement d'assurer le respect de la liberté de manifester et a condamné le détournement de l'appareil judiciaire à des fins policières. Les élus du CNB ont dénoncé le traitement policier et judiciaire des manifestants dans le cadre des mouvements sociaux.

PROJET DE LOI IMMIGRATION ET ASILE

Le projet de loi pour contrôler l'immigration et améliorer l'intégration a été présenté au Conseil des ministres du 1<sup>er</sup> février 2023. Le CNB a obtenu des avancées notables lors des travaux préparatoires de la commission des lois.

Pour garantir la dignité des mineurs, il a préconisé d'exclure la possibilité de relever leurs empreintes par coercition. Il a demandé la présence d'un avocat lors de prises d'empreintes digitales ou palmaires ou de photographies sans le consentement de la personne.

Enfin, pour favoriser l'intégration des personnes étrangères au travail, le CNB a suggéré de supprimer l'amende administrative sanctionnant les employeurs d'étrangers ne détenant pas un titre les autorisant à travailler et supprimer l'assujettissement du statut d'auto-entrepreneur à la condition de régularité de séjour.

COLLABORATION DU CNB AVEC L'ASSOCIATION DES DÉPARTEMENTS DE FRANCE POUR FACILITER L'ACCÈS AUX DROITS DE NOS CONCITOYENS

Le 13 octobre 2023, le CNB a signé une convention avec l'Association des départements de France. Elle acte la collaboration des deux institutions pour défendre l'égal accès aux droits de tous sur l'ensemble du territoire national. L'objectif est de réduire les fractures sociales et améliorer les conditions d'accès aux droits des citoyens. Mais la réflexion doit également porter sur le renouveau des services de proximité et la simplification des démarches administratives d'accès aux droits.

RENFORCER L'ACCÈS AU DROIT ET L'ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE DES RÉFUGIÉS

Le 4 septembre 2023, le Conseil national des barreaux s'est rendu dans le Calais afin de visiter les permanences juridiques et échanger avec les signataires de la convention de partenariat en vue de renforcer l'accès aux droits et l'accompagnement juridique des réfugiés dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais. Ce fut également l'occasion de visiter les dispositifs de permanences mis en place en novembre 2022, aux côtés de Damien Carême, député européen (Groupe des Verts/Alliance libre européenne) et des associations et barreaux partenaires.



PERMANENCE JURIDIQUE DES RÉFUGIÉS: LE BUS DE L'ACCÈS AU DROIT DE CALAIS

Les permanences physiques hebdomadaires ont lieu au sein du Bus de l'accès au droit en partenariat avec le Bus du droit de l'institut catholique de Lille.

Elles sont assurées par des avocats de Boulogne-sur-Mer, Lille et Dunkerque, des élèves avocats de l'École des avocats du Nord-Ouest de formation professionnelle et des étudiants en droit placés sous leur supervision directe qui vont à la rencontre des réfugiés dans le département afin qu'ils bénéficient d'un accès à leurs droits.



CONTRE TOUTES LES DISCRIMINATIONS

Les victimes de discrimination ne portent pas toujours plainte, par peur des conséquences.

C'est pourquoi le CNB s'est engagé depuis plusieurs années à lutter contre toutes formes de discrimination autour de deux axes:

- 1) Montrer la place de l'avocat dans la défense des victimes de discrimination.
- 2) Faciliter le recours à un avocat en cas de discrimination.



LA PAROLE À Commission Égalité Présidente: Florence Neple

Cette dernière année de la mandature, la commission Égalité a poursuivi sa mission en matière de lutte contre le harcèlement et les discriminations au sein de notre profession en lien avec les autres commissions concernées dont elle a coordonné le travail. La réflexion a porté sur la sanction des personnes morales, la publicité obligatoire des décisions disciplinaires et le statut de lanceur d'alerte.

Concernant les violences faites aux femmes, un rapport a été présenté en assemblée générale aux fins de définir les orientations du CNB face aux évolutions envisagées par le ministère de la Justice et les parlementaires. Un colloque a également été organisé, consacré à la notion de danger, source de nombreuses difficultés.

Enfin, en amont de la Marche des fiertés, une formation a été réalisée sur les droits des personnes LGBT.

À l'occasion du mois des fiertés et des marches, qui se sont organisées dans toute la France pour lutter contre les discriminations que subissent les personnes LGBTQIA+, le Conseil national des barreaux a lancé, le 27 juin, une campagne de communication pour lutter contre toutes les formes de discriminations. Elle rappelle et réaffirme que les avocats sont engagés dans la lutte pour l'égalité et contre les discriminations et qu'ils contribuent à faire valoir les droits aux victimes de discrimination.

Droits LGBT

Le 22 juin 2023, un webinar était organisé sur le rôle des avocats pour le respect des droits LGBT et pour la protection contre les discriminations.

Marche des fiertés

Le 24 juin 2023, le CNB a participé à la marche des fiertés aux côtés des associations. Le 22 novembre 2023 a eu lieu un colloque sur l'émergence de la notion d'apartheid sexuel.



Flashez ce QR Code pour visionner le webinar

JOURNÉE DU DROIT DANS LES COLLÈGES: FAIRE CONNAÎTRE AUX PLUS JEUNES LE RÔLE FONDAMENTAL DU DROIT DANS LA SOCIÉTÉ

Le CNB et le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse – en partenariat avec InitiaDROIT – ont renouvelé la Journée du droit dans les collèges. Cette 6<sup>e</sup> édition du 4 octobre 2023 a permis, grâce à la mobilisation de 500 avocats sur l'ensemble du territoire, de sensibiliser plus de 15 000 collégiens aux harcèlements et aux discriminations.

Projet dupliqué à l'échelle internationale, en partenariat avec l'AEFE:

- Volet « initiation à la plaidoirie »: 13 établissements visés (30 élèves en moyenne par établissement) et 39 ateliers réalisés sur trois continents (Europe, Afrique, Amérique du Nord) et dans neuf pays différents (Maroc, Tunisie, Algérie, Belgique, Espagne, Suisse, Maurice, Madagascar, États-Unis).
- 11 pays ciblés par des interventions sur la Justice environnementale/climatique: Chine (Shanghai, Hong Kong), Algérie (Alger), Liban (Beyrouth), Norvège (Oslo), Madagascar (Tananarive), Maroc (Casablanca, Marrakech, Tanger), Pays-Bas (La Haye), République tchèque (Prague), Tchad (N'Djaména), Vietnam (Hanoï) et Thaïlande (Phuket).

S'ENGAGER POUR TOUS,  
COMPRENDRE LES BESOINS DE CHACUN  
AUX CÔTÉS DES PARTICULIERS

DROIT DE LA FAMILLE  
ET DU PATRIMOINE

Pour la 19<sup>e</sup> édition des États généraux du droit de la famille et du patrimoine, les 26 et 27 janvier, le barreau de famille a mis à l'honneur les outils de prévention et de règlement des conflits familiaux.

Ce rendez-vous majeur fut l'occasion d'échanger sur les sujets d'actualité liés au droit de la famille et du patrimoine tels que les violences intrafamiliales, la filiation, la GPA, l'homoparentalité, la vulnérabilité, le MARD, l'open data, etc.

États généraux du dommage corporel

Le 24 novembre dernier, le CNB a organisé sa 15<sup>e</sup> édition des États généraux du dommage corporel sur le thème de « Dommage corporel et droit pénal: interactions et stratégies » ou comment envisager la place de la dimension pénale dans la réparation du préjudice corporel de la victime.

91 %  
DES PARTICIPANTS  
AUX EGDFP  
ONT RÉPONDU  
QUE LE COLLOQUE  
ÉTAIT CONFORME  
À LEURS ATTENTES



LA PAROLE À

Commission Communication  
institutionnelle  
Président: Farid Hamel

En 2023 le CNB promeut le rôle de l'avocat à travers quatre campagnes de communication.

La campagne sur le divorce par consentement mutuel d'abord, pour informer sur l'importance de l'avocat dans la sécurisation des mesures convenues par les ex-époux.

Moins connue du public, la mission de mandataire en transactions immobilières a fait l'objet d'une campagne digitale pédagogique pour montrer les plus-values apportées par l'avocat à chaque étape de la transaction.

Les situations de discrimination ont tendance à se banaliser, aussi, faciliter le recours à l'avocat et défendre les victimes sont les moteurs de la campagne de lutte contre toutes formes de discrimination.

Les avocats s'adressent également aux enfants; eux aussi peuvent faire valoir leurs droits auprès d'un avocat.

Enfin, en collaboration avec le ministère de la Justice, le CNB lance une campagne sur l'amiable. Faire connaître l'amiable et ses avantages et positionner l'avocat comme interlocuteur de référence.



CAMPAGNE AMIABLE EN PARTENARIAT  
AVEC LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Dans la continuité des États généraux de la Justice initiés par le président de la République et du lancement de la politique de l'amiable par le garde des Sceaux en janvier dernier, le CNB a saisi l'opportunité de valoriser les modes amiables en préparant une campagne de communication commune sur le sujet avec le ministère de la Justice. Les élus du CNB souhaitent profiter de cette opportunité pour mieux faire connaître les avantages de l'amiable et le rôle de l'avocat dans ce processus.

AUDIENCE DE RÈGLEMENT AMIABLE  
ET CÉSURE DU PROCÈS CIVIL

L'audience du règlement amiable et la césure du procès civil sont de nature à favoriser le règlement amiable des litiges portés devant le tribunal judiciaire.

À l'occasion de la parution de la circulaire d'application de ces deux nouvelles procédures, le CNB a proposé un webinaire de présentation, ouvert par Jérôme Gavaudan et Rémi Decout-Paolini, directeur des Affaires civiles et du Sceau.



Flashez ce QR Code  
pour visionner le webinaire



LA PAROLE À

Commission  
ad hoc MARD  
Responsable:  
Hirbod Dehghani-Azar

Je retiens:

- la mise en place d'un partenariat avec le ministère de la Justice afin d'assurer la promotion de la politique de l'amiable et du rôle de l'avocat dans les MARD. Des formations ont aussi été organisées afin de défendre la place de l'avocat: colloque sur « Compliance, vigilance et médiation » et formation d'avocats de Bourmerdès (Algérie);
- le suivi de la mise en place du Conseil national de la médiation dont la seconde vice-présidence est assurée par Christiane Féral-Schuhl, ancienne présidente du CNB;
- la commission a également formulé des observations sur les deux nouveaux dispositifs que sont l'audience de règlement amiable et la césure. Pour accompagner l'entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre de ces deux procédures, le CNB a organisé plusieurs formations: un colloque commun avec l'ENM et l'ENG, sur le renouveau de l'audience civile, le 12 octobre et un webinaire le 18 octobre.



CAMPAGNE SUR LE DIVORCE  
PAR CONSENTEMENT MUTUEL

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le divorce par consentement ne se fait plus devant le juge. Il est constaté par acte sous seing privé contresigné par les avocats des deux parties.

Le 30 mars 2023, le CNB a lancé une campagne de communication afin de promouvoir le rôle fondamental de l'avocat dans la procédure de divorce par consentement mutuel et sa contribution à la pacification des relations sociales.



# ACCOMPAGNER LA PROFESSION

PARTIE 2



Accompagner les avocats dans l'exercice de leur profession, la fédérer, la défendre et la renforcer face à un environnement en constante mutation et au développement de nouveaux usages, est une priorité pour le Conseil national des barreaux.

## ACCOMPAGNER LA PROFESSION UNITÉ, DIVERSITÉ ET ENGAGEMENT

**Le 28 septembre, le CNB a lancé un nouvel événement fédérateur: la Grande rentrée des avocats.** Cette première édition, en présence du garde des Sceaux, ministre de la Justice, Éric Dupond-Moretti, fut une véritable réussite. Il répond à la volonté constante du CNB de rassembler la profession et de promouvoir le dialogue avec les acteurs de la justice et du droit: magistrats, universitaires, auxiliaires de justice, etc.

### Favoriser les échanges

Les petits-déjeuners et les « apéros réseaux » ont ainsi permis aux participants de se retrouver autour de 26 thématiques issues des travaux des commissions et groupes de travail du CNB: collaboration, rôle de l'avocat dans l'écosystème entrepreneurial, communication, risques de l'avocat pénaliste, droit des mineurs, stratégie de l'amiable, pour ne citer qu'eux.

La Grande rentrée a également permis de valoriser les innovations, avec la remise des prix de la 8<sup>e</sup> édition du concours Projets innovants à ILA et Via Cyber.

Le garde des Sceaux, Éric Dupont-Moretti, et Jérôme Gavaudan se sont adressés à la communauté des avocats à cette occasion, en soulignant l'importance de l'unité de la profession – dont le CNB est garant –, sa force, son dynamisme, et le rôle central des avocats dans la défense des intérêts et des droits et du justiciable, au quotidien et sur l'ensemble des territoires.

Les tables rondes ont permis d'aborder deux thèmes structurants, au cœur des évolutions du métier d'avocat: l'inflation législative et la crise environnementale et climatique.

La première a permis de rappeler que l'avocat joue un rôle de traducteur de la règle pour des justiciables qui ne la comprennent souvent plus, ce qui limite leur accès au droit. Un exercice difficile dans un contexte de multiplication et d'accélération des modifications législatives dont l'objectif de rapidité

et de simplification de la loi nuit souvent à sa lisibilité. Ces échanges, notamment nourris du regard de François-Noël Buffet, président de la Commission des Lois du Sénat, ont ainsi permis d'explorer les voies de conciliation des impératifs politiques et de la sécurité juridique.

La seconde était consacrée aux conséquences de la crise environnementale et climatique sur les droits et responsabilités de chacun – clients, État et entreprises – et aux moyens d'action individuels ou collectifs et à la place des avocats.

PLUS DE  
**1200**  
PARTICIPANTS

**9**  
INTERVENANTS  
AUX TABLES RONDES

**28**  
THÉMATIQUES  
ABORDÉES

**21**  
PARTENAIRES



### 7 ET 8 SEPTEMBRE: ADOPTION DE LA RÉOLUTION PORTANT LA RÉFORME DE L'ARTICLE 14 DU RIN

Cette refonte vise à encadrer la pratique de collaboration inter-barreaux, lorsqu'un collaborateur inscrit dans un barreau conclut un contrat de collaboration libérale avec un cabinet inscrit dans un autre barreau. Le CNB a souligné le caractère essentiel de la communication entre les bâtonniers pour garantir l'effectivité des contrôles.



Découvrez le discours  
de Jérôme Gavaudan  
en flashant ce QR Code

## ACCOMPAGNER LA PROFESSION

# MIEUX LA CONNAÎTRE, MIEUX LA COMPRENDRE



### LA PAROLE À

**Observatoire  
de la profession**  
Président : Roy Spitz

Études inédites : espaces de travail, nouveaux champs d'intervention de l'avocat, UX de la relation à l'expérience client – dédiée à la clientèle de professionnels –, et également réédition de l'enquête collaboration ou de l'enquête emploi et recrutement.

Des enquêtes qualitatives 100 % internalisées, et ce pour la première fois.

Autre action majeure : susciter plus de curiosité à l'égard des chiffres de la profession en rendant plus lisibles, plus facilement accessibles, les travaux de l'Observatoire. Dans cette optique, une carte interactive dans l'espace et dans le temps sera disponible sous peu.

Enfin, l'Observatoire a poursuivi son travail de veille de l'innovation dans la profession au travers de son concours Projets innovants et de sa participation au rendez-vous des Transformations du droit.

En résumé, 2023 aura donné à l'Observatoire l'occasion d'innover tout en inscrivant ses travaux dans la continuité.

## ENQUÊTES ET ÉTUDES DE L'OBSERVATOIRE

L'Observatoire de la profession d'avocat a réalisé, avec l'appui d'instituts de sondage, plusieurs enquêtes.

L'Observatoire s'est penché sur la question des espaces de travail des avocats et sur la réalité des nouveaux modes de travail, qui se sont significativement développés durant la crise de la Covid-19 et l'impact sur la transformation des cabinets.

À la rentrée, l'Observatoire a présenté une étude miroir, réalisée par OpinionWay auprès d'avocats et de clients, entreprises et collectivités, intitulée « De la relation client à l'expérience client ».

Enfin, en novembre, l'Observatoire a présenté une typologie des cabinets, réalisée par CSA, qui permet de porter un regard structuré sur les cabinets, mieux comprendre leur diversité en les regroupant dans des groupes homogènes et cohérents.

### Être la vigie de notre profession

En collaboration avec l'Institut Viavoice, l'Observatoire du CNB a dressé, pour la seconde fois, un tableau du marché de l'emploi pour la profession d'avocat en 2023. Voici ce qu'il faut en retenir :

- **55 % des avocats se disent satisfaits de leur équilibre entre vie privée et vie professionnelle** (+4 par rapport à 2022) ;
- **23 % envisagent de quitter la profession**, un nombre en recul chez les collaborateurs : -5 pts en 2023 par rapport à l'année précédente.
- **73 % des avocats déclarent avoir rencontré des difficultés à recruter des collaborateurs ou des associés** sur cette dernière année.
- **52 % des avocats ont été confrontés à des délais de recrutement supérieurs** à ce qui était initialement prévu.
- **18 % déclarent ne pas avoir réussi à pourvoir certains postes.**

Le marché du travail pour la profession d'avocat reste très dynamique et concurrentiel. Conséquence : pour rester attractifs et recruter les profils les plus adaptés à leur structure, les cabinets sont souvent amenés à adapter leurs offres aux attentes des candidats.



Découvrez l'étude en flashant ce QR Code

## ACCOMPAGNER LA PROFESSION

# INNOVER ET SE RÉINVENTER

## GRÂCE À DES CONCOURS PROJETS INNOVANTS

La 8<sup>e</sup> édition du concours Projets innovants, organisée le 31 août 2023, a permis au jury de sélectionner cinq équipes constituées de jeunes avocats et élèves-avocats, porteuses de projets ambitieux, impactants et innovants pour notre profession !

S'appuyant sur des innovations technologiques, ces équipes ont proposé et développé des projets correspondant à des besoins de la profession et de la société. Les projets finalistes ont ainsi porté sur :

- un système d'évaluation des risques juridiques en matière de cybersécurité (Via Cyber) ;
- un site facilitant l'accès à la documentation juridique des droits et coutumes spécifiques aux territoires d'outre-mer (Legidom) ;
- un outil de création de schémas de détention de groupe de société (Groupe Gen) ;
- une application mobile et discrète d'assistance (ILA) ;
- une plateforme répondant au besoin de mise en relation des cabinets avec de potentiels collaborateurs (Collab'Or).

À l'issue du second hackathon, organisé le 31 août, ces cinq équipes se sont affrontées lors de la finale le 27 septembre dans l'auditorium du CNB. ILA et Via Cyber ont été déclarés vainqueurs lors de la Grande rentrée des avocats du 28 septembre, et bénéficieront chacun de 5000 euros et d'une aide à la mise en œuvre de leur projet.



Découvrez les cinq projets en flashant ce QR Code

## SPÉCIALISATIONS ET PLATEFORME : POUR PLUS DE FORMATIONS

Depuis leur lancement en 2012, les certificats de spécialisation ont déjà été adoptés par près de 6500 avocats. Pour simplifier encore l'accès à ces certificats de spécialisation, le CNB a permis la dématérialisation du processus de candidature aux 28 mentions de spécialisation via la plateforme [specialisation.cnb.avocat.fr](https://specialisation.cnb.avocat.fr).

En outre, le CNB met à disposition l'e-plateforme de formation continue, qui permet de proposer des formations, et de consulter toutes celles dispensées par les écoles d'avocats et tous les organismes de formation.



Découvrez l'e-plateforme en flashant ce QR Code



## S'ENGAGER POUR DEMAIN

Le CNB a adopté, le 10 mars dernier, la résolution présentée par la commission Prospective et Innovation sur la promotion du rôle de l'avocat dans le droit des générations futures.

La commission Prospective et Innovation a entrepris de rédiger, en partenariat avec Émilie Gaillard, directrice scientifique et coordinatrice générale de la Chaire d'excellence CNRS Normandie pour la paix, un rapport et une résolution sur le thème du droit des générations futures.

Le rapport met en exergue le rôle de l'avocat dans l'appréhension et la pratique des changements économiques, sociaux, environnementaux à venir, dont les enjeux juridiques sont multiples et complexes. Le CNB propose également de promouvoir les droits des générations futures auprès de la société civile, par tout moyen, et notamment par des campagnes d'information et de communication.

Il s'engage ainsi à travailler à côté d'autres acteurs de la société civile pour développer rapidement ces droits en France et à l'international. Il propose de mettre en place une offre de formation initiale et continue des avocats sur les droits des générations futures.

**LE RAPPORT MET EN EXERGUE LE RÔLE DE L'AVOCAT DANS L'APPRÉHENSION ET LA RÉPONSE AUX CHANGEMENTS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX À VENIR.**

Enfin, le CNB va créer un prix « Avocat des générations futures », qui viendra récompenser des actions d'envergure nationale et internationale remarquables pour l'avancée des droits des générations futures.



### LA PAROLE À

**Commission Prospective et Innovation**  
*Présidente: Sophie Ferry*

Dans la lignée des États généraux de la prospective et de l'innovation (EGPI), la commission Prospective et Innovation a présenté au cours de l'année 2023 l'étendue des réflexions qu'elle a menées, tout au long de la mandature, dans un rapport portant sur l'avenir de la profession d'avocat, son rôle et sa place dans son futur environnement juridique et sociétal.

Dans ce rapport final, il s'est agi de rappeler les grandes tendances et propositions de réflexion dégagées lors des EGPI, de présenter une vision propre et de mettre en lumière que parmi les grandes tendances identifiées certaines, déjà à l'œuvre, font l'objet de travaux dans la commission.

Consciente des attentes qui en découle, la commission mène ainsi actuellement des réflexions sur le bien-être et la qualité de vie au travail de l'ensemble des avocats.

## ACCOMPAGNER LA PROFESSION

# DÉFENDRE ET PROMOUVOIR LA PROFESSION

Dès l'assemblée générale du 13 octobre 2023 et à travers la mobilisation de sa commission *ad hoc* Protection sociale, le CNB a exprimé sa préoccupation face au projet de réforme de l'assiette de cotisations et de contributions sociales des indépendants. Cette réforme aurait pour conséquence l'augmentation des cotisations d'assurance maladie et de retraite, au lieu d'établir une équité contributive entre indépendants et salariés.

### Réforme des retraites: amendements du CNB votés par le Sénat

Dans la continuité de cette action, le CNB s'est prononcé contre toute atteinte à l'autonomie du régime de retraite des avocats. Un amendement sénatorial a permis la suppression de l'article 1 bis du projet de loi, qui prévoyait une étude sur la convergence des régimes vers un régime universel de retraite. Le CNB a également obtenu du Gouvernement la majoration de 10 % des pensions de retraite des avocates et avocats ayant eu trois enfants ou plus.



### WEBINAIRES

#### PROTECTION SOCIALE DE L'AVOCAT

Le CNB a organisé des webinaires tout au long de l'année sur la protection sociale des avocats, professionnels libéraux, mais non dépourvus de droits. Le webinaire du 21 juin fut l'occasion de faire le point sur les dispositifs de protection sociale et les droits et devoirs du collaborateur vis-à-vis de son collaborant, et celui du 21 mars a fait le point sur la retraite des avocats.



Visionnez le webinaire en flashant ce QR Code



### LA PAROLE À

**Commission ad hoc Protection sociale**  
*Responsables: Marie-Aimée Peyron et Catheline Modat*

Début 2023, dans le cadre du projet de réforme des retraites, la commission a étudié les grandes mesures envisagées et leur incidence sur le régime des avocats. Les travaux de la commission ont permis au Conseil national des barreaux de déposer des amendements sollicitant (i) la suppression de l'article 1 bis du projet de réforme qui envisageait le retour du régime universel et (ii) le bénéfice pour les avocats de la majoration de 10 % de la pension de retraite à partir de trois enfants, dispositif dont ils étaient injustement écartés jusqu'alors.

Elle a mis en place des FAQ en ligne pour informer les avocats sur leur protection sociale.

Elle a poursuivi le cycle de webinaires.

Dans le cadre du PLFSS pour 2024, s'agissant du projet de réforme de l'assiette des cotisations sociales, elle a repris ses travaux de réflexion et mené des actions d'influence pour faire entendre la position des avocats.

AVOCATS REPRÉSENTÉS AU SEIN DE LA H2A : UN IMPÉRATIF

Le CNB a présenté un rapport dans le cadre du projet de transposition de la directive durabilité du 14 décembre 2022, qui ouvre le champ de l’audit durabilité aux avocats. Il confirme l’intérêt de la profession pour cette nouvelle activité et souligne l’importance que les avocats soient représentés au sein de la Haute Autorité de l’audit (H2A) dont relèveront les avocats qui pratiqueront cette nouvelle activité, en plus de relever de leur ordre. Le CNB souhaite pouvoir saisir la H2A de toute question entrant dans son domaine de compétence.

Le CNB travaille désormais à la formation des avocats en ce domaine.

Sur cette question, le CNB demande l’élaboration d’un code de déontologie de l’audit sans référence aux règles applicables à l’une de ces professions.



Le CNB a publié la 3<sup>e</sup> édition actualisée du vade-mecum de l’exercice du droit, qui rappelle les principaux textes applicables à l’exercice professionnel du droit et matérialise la doctrine de sa commission de l’exercice du droit.

LES BRACONNERS DU DROIT

Il a été reconnu au CNB l’intérêt à agir pour le chef de pratiques commerciales trompeuses. Aussi, il lutte depuis plusieurs années contre les « braconniers du droit », qui sévissent sur internet ou dispensent des consultations juridiques illégales, sans la qualité pour le faire, et n’offrent ni garantie de confidentialité ni d’assurance.

Le CNB a intensifié les actions contre des intermédiaires et autres experts en droit qui pratiquent illégalement la profession d’avocat, développant une stratégie contentieuse contre les auteurs d’infractions et assurant le suivi des actions en cours dans les juridictions civiles.

COMPÉTENCE DES TRIBUNAUX D’AFFAIRES ÉCONOMIQUES

À la suite du rapport des États généraux de la justice remis en juillet 2022, le garde des Sceaux a présenté en janvier plusieurs mesures afin de répondre aux difficultés relevées. Ces mesures ont fait l’objet de deux projets de loi présentés en Conseil des ministres le 3 mai 2023. Parmi celles-ci, figure la création de tribunaux des activités économiques. Le CNB s’est mobilisé et a obtenu l’exclusion des avocats du champ de compétence des tribunaux des affaires économiques.

LA PAROLE À

Commission  
Exercice du droit  
Président : Martin Pradel

La commission a considérablement contribué aux débats qui ont animé le Conseil sur l’application de nos règles aux activités commerciales accessoires, consciente que ce dispositif était susceptible de faire l’objet de détournement par les illégaux du droit. La mise à jour du guide sur les sites de tiers et le vade-mecum de l’exercice du droit a mobilisé les élus et les experts de la commission.

Des déplacements ont été organisés pour exposer nos travaux dans les barreaux et les inciter à désigner des référents locaux pour une meilleure concertation de nos actions.

Une journée de formation sur l’exercice du droit a été organisée au CNB pour les ordres. La commission a répondu aux demandes d’avis des barreaux et de nouvelles procédures ont été engagées, fort des récents succès obtenus.

RENFORCER LE RÔLE DE L’AVOCAT DANS LES ACTIONS DE GROUPE

Le 3 février 2023, en amont des débats sur la proposition de loi des députés Gosselin (LR, Manche) et Vichnievsky (MODEM, Puy-de-Dôme) relative au régime juridique des actions de groupe, le CNB a présenté une contribution renforçant le rôle de l’avocat dans le dispositif.

Pour le CNB, il est nécessaire d’améliorer l’accessibilité de l’action de groupe, en ouvrant directement la procédure aux personnes engageant l’action de groupe, sans passer par le « filtre » des associations.

La profession d’avocat souhaite jouer ce rôle de coordinateur, offrant ainsi aux justiciables de solides garanties déontologiques (devoir de conseil, secret professionnel, réglementation stricte des honoraires, etc.) et permettant d’écarter tout risque de dérive. En l’absence de cette prise en compte du rôle essentiel de l’avocat, le CNB a considéré qu’il serait injustifié pour lui de tenir un registre des actions de groupe, comme le prévoit la proposition de loi. En effet, le rôle de l’avocat ne serait alors que purement symbolique.

En outre, le CNB s’est opposé à une spécialisation d’un nombre limité de tribunaux judiciaires en matière d’action de groupe.

Il considère comme indispensable la proximité entre avocats, juges et justiciables.

RECEVABILITÉ DES ACTIONS DU CNB DEVANT LES JURIDICTIONS ADMINISTRATIVES

L’assemblée générale des 6 et 7 juillet 2023 a adopté une résolution soulignant la nécessité pour le CNB d’être à nouveau recevable pour contester la régularité d’un marché public.



AVOCAT.FR

Avocat.fr, est un service de mise en relation entre les avocats et le grand public, utilisé par plus de 22 000 avocats. Il possède des fonctionnalités qui simplifient l’exercice de la profession dans son quotidien, comme l’édition des factures, la prise de rendez-vous, etc.



Découvrez le site en flashant ce QR Code

ENTRE JANVIER ET OCTOBRE 2023

6 827 521

VISITES SUR LE SITE  
(+ 18,7 % PAR RAPPORT À LA MÊME PÉRIODE EN 2022)

88 373

DEMANDES DE CONSULTATIONS  
(+ 21,5 %)

7 374 285 €

CHIFFRE D’AFFAIRES RÉALISÉ  
(+ 29,6 %)

83,4 €

MONTANT DU PANIER MOYEN  
VS 78,3 € EN 2022 (+ 6,6 %)

22 093

AVOCATS INSCRITS SUR LA PLATEFORME  
+ 8 % VS OCTOBRE 2022

REVALORISATION DE L'INDEMNISATION  
DANS LE CADRE DES AUDITIONS LIBRES

Lors de son assemblée générale du 10 mars 2023, la commission Accès au droit et à la Justice du CNB a demandé une revalorisation de l'indemnisation des avocats dans le cadre des auditions libres et des mesures de retenues non soumises au plafond de 1200 euros HT.

Le temps passé par l'avocat lors de ces auditions libres, les diligences qu'il accomplit et l'augmentation du nombre de ces auditions justifient cette demande de revalorisation.



LA PAROLE À  
Référént Fiscalité  
Marc Bornhauser

Dans le cadre du contentieux DAC6, après la revue des arguments devant le Conseil d'État au vu de l'arrêt de la CJUE, un rapport a été présenté à l'AG sur l'opportunité d'une saisine de la CEDH. Un mémoire a été introduit devant la CEDH.

Sur la facturation électronique, le CNB a participé au groupe de travail sur la compatibilité avec le secret professionnel.

Le CNB a contribué au livre *L'Avocat et le Droit Fiscal*, publié par les Archives de la philosophie du droit.

Enfin, l'année a été marquée par le suivi du nouveau régime fiscal des rémunérations d'associés de SEL avec l'Institut des avocats conseils fiscaux (IACF) et la commission Statut professionnel de l'avocat (SPA).

Le CNB a également sollicité la prise en charge de nouvelles missions d'intervention de l'avocat pour assister les justiciables. Ces deux nouvelles missions sont :

- le dépôt de plainte devant les services de police ou de gendarmerie ou devant le procureur de la République (assistance d'une victime) ;
- la garde à vue (audition).

Cette demande de revalorisation a été réitérée lors de son AG du 17 novembre, à l'occasion de laquelle le CNB a également demandé une juste indemnisation de l'avocat intervenant dans un mode de règlement amiable.



Téléchargez la résolution en flashant ce QR Code

DIRECTIVE DAC6:  
LE CNB POURSUIT SES ACTIONS

Le CNB poursuit ses actions dans le cadre de la transposition de la directive DAC6. Le 7 juillet 2023, il a dénoncé la décision du Conseil d'État de rejeter la question préjudicielle relative à la directive DAC6 sur la déclaration des schémas fiscaux. Selon lui, cela ne permettrait pas de respecter le principe de protection du secret professionnel.

Ainsi, le CNB a regretté que le Conseil d'État se soit déclaré compétent pour procéder à l'interprétation du droit de l'Union européenne tout en omettant dans son analyse de conformité de prendre en compte les principes de « nécessité » et de « proportionnalité ».

Le CNB a introduit un recours devant la CEDH, qui a été admis.



ACCOMPAGNER LA PROFESSION  
RÉGLER  
LES NOUVEAUX USAGES



LA PAROLE À  
Commission  
Règles et usages  
Présidente:  
Laurence Junod-Fanget

RÉGIR LA DÉONTOLOGIE DES AVOCATS

Le Code de déontologie des avocats, rédigé par le CNB, publié au Journal officiel le 30 juin 2023, est entré en vigueur le 3 juillet dernier. Préparé par le Conseil national des barreaux, il contient les grands principes des règles déontologiques de la profession d'avocat.

Début juillet, le CNB s'est mobilisé afin de mettre à disposition de la profession un tableau de concordance de la nouvelle numérotation des articles du Code de déontologie avec les textes sources. Il énonce les principes essentiels de la profession, les devoirs de l'avocat envers les clients, envers la partie adverse et envers les confrères, les incompatibilités, les conditions d'exercice de la profession.

Le CNB adopte  
une résolution sur le port  
de signes distinctifs

Depuis quelques années, un débat s'est noué sur le port de signes distinctifs avec la robe d'avocats. Le CNB a jugé nécessaire d'instaurer une règle nationale applicable à tous les avocats de France.

Dans ce contexte, l'assemblée générale du 7 septembre a voté en faveur de l'insertion dans le Règlement intérieur national (RIN) de la profession d'avocat d'un nouvel article 1.3 bis intitulé « Port du costume de la profession ». Celui-ci stipule que « les avocats revêtent, dans l'exercice de leurs fonctions judiciaires, le costume de leur profession. L'avocat ne porte aucun signe distinctif avec sa robe. »

« LES AVOCATS  
REVÊTENT, DANS  
L'EXERCICE DE  
LEURS FONCTIONS  
JUDICIAIRES,  
LE COSTUME DE  
LEUR PROFESSION.  
L'AVOCAT NE PORTE  
AUCUN SIGNE  
DISTINCTIF AVEC  
SA ROBE. »

COMPRENDRE LA PROCÉDURE  
DISCIPLINAIRE

Afin d'accompagner la profession dans la prise en main de la nouvelle procédure disciplinaire, le CNB a déployé un e-learning dans lequel le directeur des affaires civiles et du sceau, des membres de son équipe et des membres de la commission des Règles et usages détaillent cette procédure et les nouvelles sanctions.



COMMENT FAIRE SA PUBLICITÉ ?

Communication par internet, publicité personnelle, sollicitation personnalisée, RGPD, etc., le CNB aide les avocats à s'y retrouver dans la promotion de leur activité avec une 3<sup>e</sup> édition du vade-mecum *La communication des avocats*.



Téléchargez le vade-mecum en flashant ce QR Code

La commission a préparé le Code de déontologie des avocats qui a été publié au Journal officiel par décret du 30 juin 2023. Elle a étudié, avec le groupe de travail inter-commissions qu'elle a créé, les modalités d'application des règles déontologiques à l'avocat exerçant une activité commerciale dérogatoire dans le cadre d'une société distincte de son cabinet. Ces travaux ont donné lieu à l'adoption d'une résolution par l'assemblée générale d'avril 2023 et à l'élaboration d'un vade-mecum. En octobre 2023, la 1<sup>re</sup> édition d'un vade-mecum sur l'avocat mandataire sportif a été adoptée.

La commission a fait également adopter par l'assemblée générale du 7 septembre 2023, après concertation de la profession, une décision à caractère normatif relative au port de signes distinctifs avec le costume professionnel de l'avocat.

Elle a poursuivi ses travaux sur la réforme des tarifs réglementés de postulation des avocats en matière de saisie immobilière, de partage, de licitation et de sûretés judiciaires.



### LA PROTECTION DES DONNÉES

Après cinq ans d'application du RGPD, l'outil d'autodiagnostic de la profession révèle que 51 % des avocats ont un niveau novice quant à la mise en conformité de leur traitement des données avec le règlement !

Afin d'y remédier, le CNB met à leur disposition des ressources et informations pour les accompagner à mettre en œuvre des mesures adaptées : le Guide du RGPD, l'outil en ligne Autodiagnostic RGPD, la FAQ et l'infographie RGPD. En partenariat avec l'Institut européen de l'expertise et de l'expert (EEEE), le CNB a également conçu et réalisé un e-learning de 6 heures pour permettre à tous les avocats d'accompagner gratuitement leurs clients dans la mise en œuvre du RGPD.



Découvrez le guide pratique RGPD en flashant ce QR Code

### SUR LES ACTIVITÉS COMMERCIALES DÉROGATOIRES

L'assemblée générale du 17 novembre a adopté une résolution permettant la rédaction d'un guide pratique à l'attention des avocats et des bâtonniers. À travers ce document, le CNB souhaite accompagner les avocats exerçant une activité commerciale dérogatoire et les aider à respecter les règles déontologiques y afférentes, tenant notamment au secret professionnel, à la prévention des conflits d'intérêts ou à la publicité.



### LA PAROLE À

**Groupe de travail  
Lutte contre le blanchiment  
de capitaux  
et le financement  
du terrorisme**  
*Responsables : Anne-Marie  
Mendiboure et David Lévy*

Le groupe a travaillé à l'élaboration de solutions permettant de répondre aux recommandations du GAFI pour assurer l'efficacité et l'indépendance des contrôles du respect des obligations LBC-FT des avocats.

Nos travaux ont aussi été rythmés par la participation aux réunions du COLB et les échanges avec les autres autorités compétentes (DG Trésor, DACS, Tracfin). Notre contribution à la nouvelle analyse nationale des risques LBC-FT nous a permis d'actualiser l'analyse sectorielle des risques (ASR) de la profession.

Le guide pratique du CNB a été mis en cohérence avec la nouvelle ASR, de même que l'outil de cartographie des risques dont une refonte globale est en cours. Des actions de sensibilisation sur les risques de contournement des interdictions et des sanctions prises contre la Russie ont été menées en direction des avocats (newsletters, participation à des colloques).

### LUTTER CONTRE LE HARCÈLEMENT ET LA DISCRIMINATION AU SEIN DE LA PROFESSION D'AVOCAT

À l'occasion du colloque sur le harcèlement et la discrimination qui s'est tenu le 31 mars dernier, le groupe de travail dédié a élaboré un guide d'accompagnement, validé par l'assemblée générale, afin de former les avocats dans la lutte contre ces agissements !

Il propose de nombreux outils d'analyse et de formation et met l'accent sur :

- la sensibilisation et la protection des élèves-avocats à l'école et lors des stages ;
- une mise à l'abri des victimes (protection, soutien psychologique, financier, etc.) ;
- une mobilisation accrue des recours disponibles tant au disciplinaire qu'au pénal ;
- des référents dans chaque barreau et des référents nationaux nommés sous l'égide de la conférence des bâtonniers ;
- un dispositif d'écoute externe au barreau d'appartenance ;
- une mise en place effective du contrôle *a posteriori* des contrats de collaboration ;
- des mains courantes avec un formulaire type étendue à tous les barreaux ;
- la mise en place de dispositifs d'alerte interne et externe efficaces ;
- des bonnes pratiques à diffuser ;
- des sanctions accrues avec notamment la publication du dispositif et de tout ou partie des motifs de sa décision, dans le respect de l'anonymat des tiers.

Autant d'évolutions qui doivent permettre de lutter contre les comportements inappropriés et illégaux, mais également encourager les recours des victimes.



Téléchargez le guide en flashant ce QR Code



### LA PAROLE À

**Groupe de travail  
Harcèlement  
et Discrimination**  
*Responsable :  
Anne-Marie Mendiboure*

L'année 2023 a marqué une étape importante pour le travail mené par notre groupe créé en 2022.

Nous avons proposé, en mars 2023, un plan d'action qui regroupe des propositions pour éradiquer les comportements de harcèlement et de discrimination.

Nos propositions, adoptées à l'unanimité par l'AG du CNB, ont permis de rendre ces phénomènes visibles pour les avocats, au sein des écoles d'avocats ou des ordres et de donner des outils de compréhension, d'analyse et d'action.

Certaines de ces propositions abouties ont pu être mises en œuvre, d'autres – telles les sanctions pour les personnes morales ou la publicité automatique des sanctions – feront l'objet d'un travail approfondi lors de la prochaine mandature.

Ce travail doit continuer et s'intensifier pour une « tolérance zéro ».

## ACCOMPAGNER LA PROFESSION

# DE LA FORMATION À L'ACCÈS À LA PROFESSION

**Dans le cadre de l'examen des projets de décrets présentés par le ministère de la Justice, le CNB a regretté que la dispense de l'examen d'accès au CRFPA bénéficiant aux docteurs en droit ne soit pas remise en cause.** Le CNB souhaitait conditionner cette dispense à de nouveaux critères, et a été en partie entendu.

Le CNB se félicite de la publication, après trois ans de travail et de concertation, du décret 2023-1125 du 1<sup>er</sup> décembre 2023 sur la formation initiale et continue des avocats. Ce décret prévoit notamment la mise en place, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, d'un accompagnement au cours des deux premières années d'exercice par un avocat référent.

Afin d'anticiper ces évolutions et en assurer la bonne application, le CNB a refondu les décisions à caractère normatif relatives à la formation continue et à la formation initiale.

### Projet de loi d'orientation et de programmation du ministère de la Justice 2023-2027

Sur nos 6 propositions en matière de formation, le ministère de la Justice a retenu l'élévation du niveau de qualification requise pour accéder à la profession d'avocat, en le faisant passer du master 1 au master 2 en droit.

Le CNB préconise également d'aligner les pays européens sur la question de l'expérience professionnelle et de la dispense d'obtention du CAPA.

Enfin, le CNB souhaite coordonner les règles de gestion des CRFPA et :

- autoriser ceux-ci à dispenser des formations préparatoires aux examens de contrôle des connaissances, prévus dans le cadre des voies d'accès dérogatoires à la profession d'avocat;
- ouvrir l'offre de formation continue à d'autres professionnels;
- mettre fin au régime des engagements de dépenses des Ordres venant en déduction de leur participation au financement des CRFPA et supprimer la disposition selon laquelle le CNB doit fixer le montant de la contribution professionnelle « en fonction des besoins de financement des centres pour l'exercice en cours et de l'évolution prévisible du nombre des bénéficiaires de la formation ».



### SÉCURISER LE STATUT D'ÉLÈVE-AVOCAT

Le CNB préconise que les stages fassent l'objet de conventions tripartites entre l'élève, l'organisme d'accueil et le CRFPA. Cette mesure a été retenue dans la loi.



### LA PAROLE À

**Commission Formation professionnelle**  
Président :  
Jean-François Merienne

Je retiens notamment trois travaux :

- 1) L'aboutissement du **master 2 comme nouvelle condition d'accès à la profession d'avocat** (Loi Justice 2023-2027) et la **publication tant attendue du décret Formation** proposé par le CNB, qui modernise l'ensemble de nos règles en matière de formation (consécration du principe de l'alternance pour la formation des élèves-avocats, instauration de l'omission comme sanction du non-respect de l'obligation de formation continue, etc.).
- 2) La **refonte des décisions à caractère normatif en formation initiale et continue** (mise en place d'un référentiel des compétences utiles à l'exercice de la profession, suppression du quota d'heures de suivi des formations à distance, etc.).
- 3) La présentation d'un rapport sur la **mise en place du contrat d'apprentissage** pour la formation des élèves-avocats. Il restera quelques travaux à finaliser avant sa mise en œuvre.

## ACCOMPAGNER LA PROFESSION DE LA FORMATION À L'ACCÈS À LA PROFESSION

### STATUT DE L'ÉLÈVE-AVOCAT : LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

En octobre, l'AG du CNB a adopté le rapport de la commission Formation, qui place le contrat d'apprentissage au cœur de la réflexion sur création d'un véritable statut pour les élèves-avocats, leur assurant des revenus et une formation gratuite et éloignant certains d'entre eux de la précarité.

Un tel contrat favoriserait également une meilleure insertion professionnelle, grâce à l'alternance, permettant le renforcement du lien entre les cabinets et les élèves-avocats sur une période plus longue de douze mois.

De plus, le recours au contrat d'apprentissage permettrait une possible réaffectation des financements publics versés actuellement pas les ordres à la formation professionnelle des élèves-avocats.



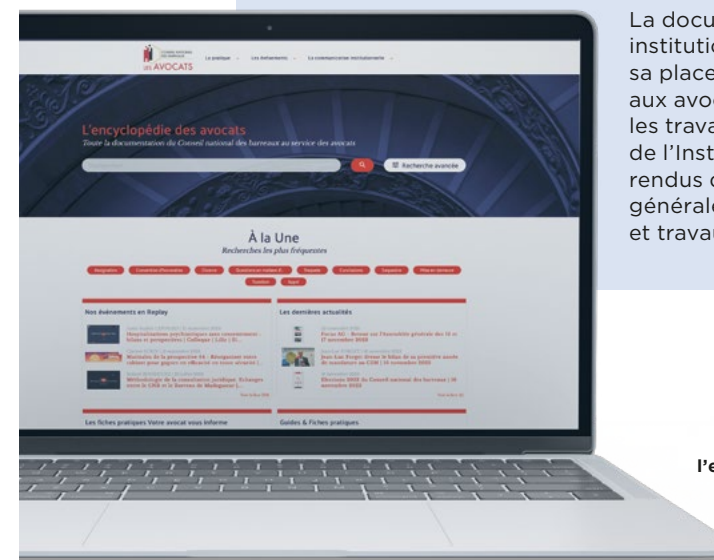
### ENCYCLOPÉDIE DES AVOCATS

Cette plateforme d'information en ligne met à la disposition des avocats tous les travaux et publications du CNB. Elle dispose d'une documentation pratique sur toutes les questions liées à l'exercice de la profession et à la gestion du cabinet : guides pratiques, modèles, fiches pratiques, mais également avis déontologiques, avis techniques portant sur la fiscalité du cabinet ou les structures d'exercice. Un espace est également dédié aux rétrospectives des événements et formations organisés par le CNB.

La documentation institutionnelle y a aussi sa place, permettant aux avocats d'accéder à tous les travaux de réflexion de l'Institution, les comptes rendus des assemblées générales, les rapports et travaux.



Retrouvez  
l'encyclopédie des avocats  
en flashant ce QR Code



### LA PAROLE À

**Commission Admission des avocats étrangers**  
Président : Arnaud Gris

Au cours de cette année, la commission d'admission a poursuivi la mission d'instruction des dossiers articles 99, 100 et CJE, avec une hausse des autorisations par rapport à l'année dernière.

Au 30 septembre 2023, ce sont 314 avocats qui ont bénéficié d'une autorisation du Conseil national des barreaux, parmi lesquels figurent les deux premiers CJE géorgiens. Comme en 2022, les demandes d'admission sur le fondement de l'article 99 ont baissé au profit des demandes d'exercer l'activité de consultation juridique et de rédaction d'actes sous seing privé pour autrui (CJE). Cela est dû à la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne.

### VIGIE DE L'ÉVOLUTION DE LA PROFESSION

Le bilan de compétence est un outil d'analyse intéressant. Il permet de conduire de manière individuelle et collective une réflexion sur l'exercice professionnel, son développement et son adaptabilité. Le CNB a donc organisé un cycle de trois séances pour :

- faire le point sur son exercice professionnel;
- identifier des modes de fonctionnement préférentiels et des zones d'inconfort;
- dresser une synthèse des projets et des envies, la définition d'une feuille de route et le plan d'action.

ACCOMPAGNER LA PROFESSION

ET LA VIE DU CABINET

GRANDE CONSULTATION  
SUR LA COLLABORATION

Du 5 mai au 30 juin 2023, la commission Collaboration du Conseil national des barreaux a lancé une grande consultation auprès des avocats collaborateurs et des élèves-avocats, pour connaître leur perception et leurs attentes.

Les résultats ont permis d'identifier des pistes de réflexion pour l'évolution de ce statut, en perte d'attractivité. Comme de nombreux autres métiers, le statut du collaborateur a connu, avec la crise sanitaire de la Covid-19, de profondes mutations (télétravail, horaires, protection sociale, statut).

PRÈS DE  
**4 000**  
VOTES RECUEILLIS  
LORS DE LA GRANDE  
CONSULTATION NATIONALE  
SUR LA COLLABORATION

LA RÉMUNÉRATION  
DU COLLABORATEUR

La commission Collaboration poursuit le remaniement de l'article 14 du RIN. Elle propose d'insérer la possibilité pour le collaborateur de percevoir une rémunération complémentaire pour un dossier transmis et traité par lui pour le compte du cabinet. En pratique, la rémunération du collaborateur pour la transmission d'un dossier au collaborateur fait l'objet d'une clause dans certains contrats de collaboration libérale.

Le CNB a précisé que cette mesure ne devait entraver ni la faculté du collaborateur libéral de développer une clientèle personnelle ni l'objectif de transmission du savoir à laquelle doit tendre la relation de collaboration.



CONTRÔLES A POSTERIORI  
DES CONTRATS DE  
COLLABORATION: BILAN

La commission Collaboration du CNB a dressé un bilan de l'application de l'article 14.2 du RIN sur le contrôle par les ordres des conditions d'exécution des contrats de collaboration.



Téléchargez la résolution  
en flashant ce QR Code



LA PAROLE À

Commission Collaboration  
Président:  
Charles-Édouard Pelletier

La commission Collaboration a continué en 2023 à combattre le harcèlement et les discriminations. L'enquête Collaboration 2022 a permis de mesurer les difficultés des collaborateurs et confirmé l'importance des contrôles *a posteriori*. Ces contrôles s'effectuent à 24 % en province et 8 % à Paris, soit trois fois moins de contrôles à Paris qu'en dehors alors que le harcèlement est subi davantage à Paris qu'ailleurs (données 2022).

Insuffisant ! La commission travaille avec la conférence des bâtonniers pour généraliser ces contrôles. Son souci des conditions d'exercice des collaborateurs ne s'arrête pas là. Elle promeut de meilleurs revenus, un encadrement adapté aux nouvelles façons d'exercer (collaboration inter-barreaux, collaboration à distance, temps partiel), émet des avis techniques et déontologiques, propose des outils (FAQ, guide de la parentalité) en direction des collaborateurs et cabinets.



LA PAROLE À

Commission  
Statut professionnel  
de l'avocat  
Président: Philippe Touzet

La commission Statut professionnel de l'avocat (SPA) s'est mobilisée sur la réforme des SEL et du régime fiscal des rémunérations des associés de ces sociétés.

Si la réforme opérée par l'ordonnance du 8 février 2023 est globalement satisfaisante, elle doit être complétée ou corrigée sur certains points, notamment en ce qu'elle exclut notre profession des sociétés d'exercice de droit commun (SEDC).

Ce qui rend obligatoire la nouvelle doctrine fiscale selon laquelle il faut distinguer la rémunération du mandat social et la rémunération technique des associés de SEL qui doit désormais être déclarée dans la catégorie des BNC.

Les travaux se poursuivent avec Bercy pour faire reconnaître la notion d'associé professionnel exerçant (APE) proposée par la commission qui permettrait l'édification d'un régime juridique et fiscal homogène pour tous les libéraux.

ACCOMPAGNER LA PROFESSION ET LA VIE DU CABINET

FAVORISER LE RETRAIT DES ASSOCIÉS  
DE STRUCTURES D'EXERCICE

En juillet, sur proposition de la commission du Statut professionnel de l'avocat, l'assemblée générale a adopté des mesures pour favoriser le retrait des avocats quittant une structure d'exercice. En effet, un avocat peut quitter son cabinet pour exercer au sein d'une nouvelle structure sans demander le rachat de ses parts sociales. Cela engendre un contentieux, et ne permet pas à l'avocat d'obtenir le procès-verbal de retrait nécessaire pour se réinscrire avec sa nouvelle entité.

Avec les mesures proposées, le bâtonnier serait désormais compétent pour statuer sur la durée du délai de préavis dans le cadre d'un litige entre avocats. Il pourrait également le réduire lorsque l'avocat est victime d'une situation exceptionnelle. Le Conseil de l'Ordre pourrait se prononcer sur la modification de l'inscription au tableau et l'inscription au tableau d'une nouvelle structure d'exercice. Enfin, il serait possible d'immatriculer des sociétés sans activité. Ces propositions de rédaction ont été transmises à la Chancellerie.



**5**  
RAPPORTS  
ÉTUDIÉS PAR LE CNB  
SUR LE STATUT  
PROFESSIONNEL  
DE L'AVOCAT  
EN 2023

AVIS TECHNIQUES  
DE LA COMMISSION SPA

La commission Statut professionnel de l'avocat peut être saisie par les bâtonniers en exercice sur toute question liée aux structures d'exercice et à la fiscalité du cabinet. Elle rend ainsi des avis techniques qui constituent une mine d'informations à la pratique professionnelle de l'avocat.



Connectez-vous  
et accédez aux avis  
de la commission Statut  
professionnel de l'avocat  
en flashant ce QR Code

CONCILIATION ET ARBITRAGE DU BÂTONNIER

Le 16 octobre, la commission Statut professionnel de l'avocat a proposé dans un rapport d'étape de rendre obligatoire la tentative de conciliation du bâtonnier en cas de différend entre avocats pendant leur exercice professionnel. Celle-ci s'imposerait si le bâtonnier décide, à l'occasion d'une saisine en arbitrage, de tenter au préalable de concilier les parties.



ACCOMPAGNER LA PROFESSION

POUR UN QUOTIDIEN NUMÉRIQUE

La commission Numérique a dressé un point d'avancement de la feuille de route cyber du CNB lors de l'assemblée générale du 16 octobre. Elle est revenue sur trois actions menées en 2023 :

- la construction en cours d'une messagerie professionnelle sécurisée en [prenom.nom@avocat.fr](mailto:prenom.nom@avocat.fr);
- la publication d'un guide RGDP à destination des avocats;
- la publication d'un guide Cybersécurité.



LA PAROLE À

Commission Numérique  
Président: Philippe Baron

2023 est l'année de la cybersécurité. À l'heure où les cyberattaques se font de plus en plus nombreuses, il est impératif pour les avocats de prendre conscience des enjeux cyber. Pour inciter les avocats à mettre en œuvre des mesures d'hygiène informatique dans leurs cabinets, la commission Numérique a organisé, le 3 novembre 2023, une journée dédiée à la cybersécurité.

Le 3 avril 2023, e-Barreau V1 devait définitivement céder sa place au nouvel e-Barreau, outil intuitif permettant d'interagir de manière sécurisée avec les juridictions. Des difficultés techniques ont conduit à repousser le décommissionnement de la première version de l'outil. La commission Numérique, en lien avec la direction des systèmes d'information du CNB, travaille à la stabilisation de l'outil dans l'objectif de proposer une version stabilisée aux 74 000 avocats en 2024.

Former et acculturer à la sécurité numérique du cabinet

Le CNB a organisé, le 3 novembre, une journée de la cybersécurité dispensant 6 h 30 de formation aux avocats. Les intervenants ont présenté un état des lieux de la menace cyber en France et en Europe. Ils ont également préconisé des mesures préventives simples et efficaces à mettre en œuvre pour faire face aux risques cyber ainsi que les premiers gestes à mettre en place en cas de cyberattaque.

Enfin, la commission a élaboré un guide Cybersécurité afin d'accompagner les avocats exposés aux risques cyber. Sa première version a été dévoilée à 74 000 avocats à l'occasion de la journée cybersécurité. Le guide présente la cartographie des risques cyber, préconise la mise en place d'un socle de sécurité pour prévenir les attaques cyber et dresse des scénarios en cas de cyberattaque.



ACCOMPAGNER LA PROFESSION POUR UN QUOTIDIEN NUMÉRIQUE

AVEC DES ESPACES NUMÉRIQUES UTILES DANS VOTRE QUOTIDIEN

La clé Avocat

La clé Avocat est la garantie d'une signature électronique qualifiée, authentifiant à la fois les avocats autorisés à accéder à la communication électronique et le document électronique ainsi signé. Seule une signature électronique réalisée avec la clé Avocat produit les mêmes effets probatoires que l'écrit papier.

Évolutions sur e-Actes

Depuis le 21 juin 2022, le CNB propose aux avocats et à leurs clients un outil de dématérialisation des actes de divorce par consentement mutuel. Cette solution comprend la fonctionnalité e-Actes, qui permet de signer électroniquement un acte d'avocat.

Pour optimiser l'usage d'e-Actes, un travail de recueil des retours de la profession a été conduit. Depuis le 7 février 2023, deux nouvelles fonctionnalités visent à simplifier le processus de paiement de l'ensemble des actes proposés sur la plateforme. D'une part, le paiement s'effectue désormais après la signature de l'acte. D'autre part, le compte prépayé vient enrichir les fonctionnalités d'e-Actes. En fonction de leurs besoins futurs, les utilisateurs peuvent alimenter ce compte prépayé via leur carte bancaire, à tout moment.

E-Convention d'honoraires

Accessible directement depuis l'espace avocat, e-Convention d'honoraires permet de signer électroniquement des conventions d'honoraires. Les e-Conventions d'honoraires établies via cet outil ont la même force probante que l'écrit sur support papier, sous réserve que puisse être dûment identifiée la personne dont il émane, et qu'il soit établi et conservé dans des conditions de nature à en garantir l'intégrité. Des conditions garanties par la plateforme e-Actes d'avocat.

E-DCM

En juillet 2023, le CNB et le CSN (Conseil supérieur du notariat) ont signé un avenant de leur charte commune sur le divorce par consentement mutuel. Il impose l'usage exclusif de l'outil e-DCM pour l'établissement de toute convention de divorce signée et déposée électroniquement.

PARTENARIAT ENTRE LE CNB, LE GIE INFOGREFFE ET LE CONSEIL NATIONAL DES GREFFIERS DES TRIBUNAUX DE COMMERCE (CNGTC)

Ce partenariat, signé le 26 juillet dernier, marque une nouvelle étape dans la collaboration des trois institutions au service de la numérisation de la justice commerciale, à travers notamment le raccordement prochain des outils e-Barreau et Tribunal Digital. Le Tribunal Digital a vocation à devenir la plateforme de communication électronique sécurisée entre les tribunaux de commerce et les avocats.



# FAIRE VIVRE L'INSTITUTION

PARTIE 3



Le Conseil national des barreaux est un établissement d'utilité publique doté de la personnalité morale, créé par la loi n° 90-1259 du 31 décembre 1990. Ses 80 membres élus adoptent en assemblée générale les orientations qui sont menées par l'institution.

## FAIRE VIVRE L'INSTITUTION

### RÉFORME DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

**Par la dernière refonte adoptée par l'assemblée générale le 10 décembre 2022 et entrée en application le 1<sup>er</sup> janvier 2023, le règlement intérieur du CNB a été mis en conformité avec certains usages de l'institution, avec les évolutions technologiques et numériques, tandis que les relations entre l'assemblée générale, le Bureau et les commissions ont été redéfinies.**

Afin de mener à bien cette réforme, le bureau du CNB a constitué un groupe de travail représentatif de l'ensemble des composantes de l'institution. L'objectif était d'entendre toutes les expressions politiques ordinaires, syndicales et professionnelles de l'assemblée, ainsi que l'ensemble des présidents et présidentes de commissions. Chacun a pu s'exprimer en toute liberté et indépendance sur les évolutions nécessaires à une organisation plus cohérente et efficace de l'institution.

Cette réforme a été l'occasion d'apporter une réponse au besoin de simplification, en harmonisant par exemple les délais d'envoi des documents et rapports, mais également d'inscrire dans le règlement intérieur certains usages de l'institution: l'envoi à la concertation en dehors de la procédure d'adoption des décisions à caractère normatif, le vote par boîtier électronique, la présence au Bureau du directeur général et de tous autres responsables en charge de sujets sans voix délibérative, le « Bureau élargi », l'instauration du comité des finances, ou encore les modalités de fixation et recouvrement des cotisations du CNB.

La réforme a permis d'acter certaines évolutions législatives ou réglementaires, à l'instar de la directive 2018/958 du Parlement européen et du Conseil du 28 juin 2018 (relative à un contrôle de proportionnalité avant l'adoption d'une nouvelle réglementation de la profession) ou du nouveau titre V de la loi du 31 décembre 1971 qui donne compétence au Conseil national des barreaux pour autoriser l'activité de consultant juridique étranger.



#### ÉLECTIONS, REPRÉSENTATIVITÉ, TRANSMISSION

L'année 2023 a été une année d'élections pour le Conseil national des barreaux. Pour la première fois, dans un objectif de simplification et de sécurisation de l'organisation du scrutin, le vote électronique a été mis en place pour les élections du Conseil national des barreaux. Celui-ci avait la charge de l'organisation et de la régularité du scrutin ainsi que du dépouillement des votes pour l'élection de ses membres, couplé pour les barreaux qui le souhaitent d'une solution identique pour leurs élections locales.

L'assemblée des 8 et 9 juin a adopté le règlement des opérations électorales pour l'élection des membres du CNB pour la mandature 2024-2026 et, pour accompagner au mieux ces évolutions, le CNB a organisé plusieurs webinaires à l'attention des bâtonniers.

Lors de cette élection, un total de 40 sièges a été pourvu dans chacun des deux collèges – ordinal et général –, qui se répartissent comme suit:

- 16 sièges pour chaque collège de la circonscription de Paris;
- 24 sièges pour chaque collège de la circonscription nationale hors Paris.

Les 80 élus de la prochaine mandature ont été annoncés le 29 novembre.

## FAIRE VIVRE L'INSTITUTION

# LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DE 2023

RENDEZ-VOUS SUR [CNB.AVOCAT.FR](https://cnb.avocat.fr)  
RENSEIGNEZ LES MOTS-CLÉS INDICUÉS CI-DESSOUS DANS LA BARRE DE RECHERCHE

**13 JANVIER  
2023**

- Le Directeur général de la police nationale est intervenu devant les élus
- La clé Avocat peut servir à de nombreuses démarches en ligne
- Le regroupement des bureaux d'aide juridictionnelle (BAJ) inquiète les avocats

Q « AG 13 JANVIER »

**3 FÉVRIER  
2023**

- Financement des procès par les entreprises : une menace pour le principe d'égalité entre les justiciables
- Projet de loi immigration, asile et intégration : des mesures compliquant l'exercice des droits des personnes étrangères
- Inquiétudes de la profession sur le projet de loi JO 2024

Q « AG 3 FÉVRIER »

**10 MARS  
2023**

- Mieux outiller les avocats pour lutter contre le harcèlement et la discrimination
- Promouvoir le rôle de l'avocat dans le droit des générations futures
- De la nécessité pour l'avocat de percevoir des provisions à valoir sur l'indemnité d'aide juridictionnelle

Q « AG 10 MARS »

**8 & 9 JUIN  
2023**

- PJJ Justice : le garde des Sceaux échange avec les avocats
- Port de signes distinctifs avec la robe d'avocat : le CNB prend position
- Signature d'un partenariat avec France Télévisions contre la désinformation

Q « AG 8 JUIN »

**11 & 12 MAI  
2023**

- État des lieux de la collaboration : les résultats du premier volet de la grande enquête
- Statut de l'élève-avocat : mise en place du contrat d'apprentissage et formation en alternance
- Rapport sur la désignation des avocats en assistance éducative aux côtés de l'enfant (ISAAEE)

Q « AG 11 MAI »

**6 & 7 AVRIL  
2023**

- Affaires non élucidées : quelles améliorations pour le pôle spécialisé dans le traitement des crimes sériels ?
- Visio-audience en matière civile : comment garantir le respect des droits fondamentaux et une justice de qualité ?



Flashez ce QR Code pour accéder au focus de l'AG

**6 & 7 JUILLET  
2023**

- Retour sur le déplacement de la délégation Accès au droit à Mayotte
- Consultation sur le projet de décret portant réforme de la procédure d'appel
- Consultation sur l'avant-projet de transposition de la directive CSRD

Q « AG 6 JUILLET »

**7 & 8 SEPTEMBRE  
2023**

- Port de signes distinctifs avec la robe d'avocat : le CNB soumet au vote de l'AG le projet de DCN
- Règlement intérieur national : la collaboration inter-barreaux et la rémunération complémentaire du collaborateur à l'étude
- Projet de réforme de l'assiette des cotisations des travailleurs indépendants : incidence sur le régime des avocats



Flashez ce QR Code pour accéder au focus de l'AG

**13 OCTOBRE  
2023**

- Relations entre la police et la population
- Vade-mecum sur l'avocat mandataire sportif
- Présentation par l'Observatoire des résultats de l'enquête sur la relation client

Q « AG 13 OCTOBRE »

**16 & 17 NOVEMBRE  
2023**

- De nouveaux outils pour renforcer la lutte contre le harcèlement et les discriminations dans les cabinets
- Présentation des actions et contentieux en cours pour la défense de l'exercice du droit
- CSM : bilan d'une première année de mandature par Jean-Luc Forget

Q « AG 16 NOVEMBRE »

**7 & 8 DÉCEMBRE  
2023**

- Propositions de réforme du CAPA
- Propositions d'ajouts aux dispositions du Code de déontologie des avocats
- Réforme de l'article 14 du RIN

Q « AG 7 & 8 DÉCEMBRE »

FAIRE VIVRE L'INSTITUTION

PANORAMA 2023

COMMISSION

FORMATION PROFESSIONNELLE



Le 20 avril 2023, la commission Formation était invitée par l'École nationale de la magistrature à découvrir le site de Bordeaux qui est dédié à la formation initiale des futurs magistrats.

Une nouvelle occasion d'échanger sur le contenu des formations initiales, sur les stages en cabinet d'avocats des auditeurs de justice et ceux des élèves-avocats en juridiction ou à l'ENM, ainsi que de partager les bonnes pratiques mises en place par chacune des institutions. Il a d'ailleurs été convenu qu'un tel temps d'échange aurait lieu chaque année.

» Lire l'interview page 36

PLUS DE

1000

OFFRES DE FORMATION  
SUR NOTRE E-CATALOGUE:  
WWW.FORMATIONS.AVOCAT.FR

COMMISSION

ACCÈS AU DROIT ET À LA JUSTICE



Colloque du 25 avril 2023 sur l'AJ; actions d'influence auprès de la Chancellerie et des organismes de la profession, etc.

Réécriture des CLAJ 2023-2025, réécriture du guide méthodologique afin de permettre aux barreaux d'obtenir une meilleure dotation.

Relecture de toutes les CLAJ; discussions avec le SADJAV sur les dotations.

» Lire l'interview page 14

161

NOMBRE DE CLAJ  
CONCLUES EN 2023

COMMISSION

ADMISSION DES AVOCATS ÉTRANGERS



La commission, depuis l'invasion de l'Ukraine par la Russie, accompagne en France les avocats ukrainiens dans leurs démarches d'accès à la profession d'avocat en France.

En effet, le CNB a à cœur de soutenir et accompagner les avocats freinés dans l'exercice de leur fonction. Ainsi, la commission a assoupli les critères d'instruction des demandes d'accès dérogatoire (article 100, CJE) pour les avocats inscrits au barreau d'Ukraine.

C'est au total, plus d'une vingtaine de dossiers d'avocats ukrainiens instruits à ce jour. D'autres dossiers sont d'ailleurs en cours d'instruction.

» Lire l'interview page 37

20

DOSSIERS UKRAINIENS  
SOUMIS AU CNB ONT REÇU  
UNE SUITE FAVORABLE

FAIRE VIVRE L'INSTITUTION PANORAMA 2023

COMMISSION

DES AFFAIRES EUROPÉENNES  
ET INTERNATIONALES



2

CONVENTIONS  
DE PARTENARIAT  
SIGNÉES EN 2023

Deux nouveaux accords de coopération avec les barreaux non francophones. Dans le prolongement de son rapport sur la stratégie internationale adopté par le CNB le 3 février 2023, la CAEI a poursuivi le développement d'accords avec des barreaux non francophones. Des déplacements ont ainsi été effectués au Vietnam, en Thaïlande, en Colombie et en Jordanie. Deux accords de coopération ont été signés avec la Fédération des barreaux du Vietnam et l'Association du barreau de Jordanie.

» Lire l'interview page 15

COMMISSION

COLLABORATION



Contrôle et sanction

Des instruments propres à combattre le harcèlement et les discriminations existent. Le contrôle *a posteriori* est un dispositif de protection du collaborateur et de prévention des difficultés. Les femmes, premières touchées par la discrimination, sont 61,5 % à l'avoir subie lors de la grossesse. La commission, par ses actions de communication et promotion auprès des ordres, contribue à intensifier et structurer ce contrôle. Sous son impulsion, le législateur a créé une nouvelle peine consistant en l'interdiction temporaire de recruter collaborateurs et stagiaires. Halte à l'impunité!

» Lire l'interview page 38

Parmi  
les difficultés  
rencontrées  
par les  
collaborateurs:

16,9 %

CONCERNENT DES FAITS  
DE HARCÈLEMENT

9,1 %

CONCERNENT LES FAITS  
DE DISCRIMINATION -  
RÉSULTAT PROBABLEMENT  
EN DEÇÀ DE LA RÉALITÉ,

70 %

DES VICTIMES  
N'EN PARLANT PAS

30 %

DES DISCRIMINATIONS  
SONT LIÉES À LA GROSSESSE

COMMISSION  
COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE



« Y a pas d'âge pour avoir un avocat » : c'est la campagne qui fait **connaître le rôle essentiel de l'avocat dans la défense des droits et intérêts de l'enfant**. L'avocat, en sa qualité d'expert, de conseiller et de porte-parole, doit être un référent majeur pour ce public. Les enfants et les parents peuvent recourir à un avocat pour faire valoir leurs droits.

Cette campagne accompagne le slogan d'une illustration et d'une vidéo à visée pédagogique. Elle s'est enrichie de multiples actions de communication digitale, telles qu'une campagne influenceurs et des intégrations sur des podcasts et des chaînes YouTube.

LE CNB  
A ORGANISÉ  
**PLUS DE  
30**  
WEBINAIRES  
ET COLLOQUES

» Lire l'interview page 22

**3**  
ÉTATS  
GÉNÉRAUX

**6**  
CAMPAGNES  
DE COMMUNICATION

LE CNB  
A PARTICIPÉ À **5**  
SALONS  
PROFESSIONNELS

COMMISSION  
DROIT ET ENTREPRISE



La commission Droit et Entreprise a développé le réflexe avocat auprès des entrepreneurs par la participation à deux salons : GO Entrepreneur en début d'année, où un grand nombre de consultations ont été rendues à des entrepreneurs porteurs de projets, et au salon Big, qui s'est tenu en octobre dernier. La commission a fait prendre conscience aux entrepreneurs qui lancent des start-up de l'importance de se faire accompagner par un avocat, le droit étant un vecteur de croissance de l'entreprise et l'avocat son partenaire privilégié.

» Lire l'interview page 18

COMMISSION  
ÉGALITÉ



AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2020,  
LES FEMMES SONT  
PLUS NOMBREUSES DANS

**90 %**  
DES BARREAUX\*  
ET REPRÉSENTENT PRÈS DE

**60 %**  
DES AVOCATS

\* Source : DACS, mai 2022

Bien que les femmes soient désormais majoritaires dans la profession d'avocat, les inégalités de revenus entre elles et les hommes demeurent très importantes.

La commission Égalité a par conséquent décidé de lancer une grande enquête récurrente pour en comprendre les ressorts, les conséquences et pouvoir ensuite proposer des actions pour y remédier.

À partir d'une cartographie des barreaux qui a été réalisée par l'Observatoire de la profession, vont être réalisées dans un premier temps des interviews d'avocat-es choisis parmi un panel, puis un questionnaire sera adressé à tous les confrères.

» Lire l'interview page 21

COMMISSION  
EXERCICE DU DROIT



**6 468 100 €**

**CHIFFRE D'AFFAIRES**  
réalisé au cours des neuf premiers mois  
de l'année par les avocats inscrits  
sur la plateforme consultation.avocat.fr,  
ce qui marque une augmentation de  
27,4 % de l'activité sur la première  
legaltech de France. **Un record !**

» Lire l'interview page 30

COMMISSION  
LIBERTÉS ET DROITS DE L'HOMME



**5**  
**INTERVENTIONS  
VOLONTAIRES**  
dans le cadre de recours  
à l'encontre de lieux  
de privation de liberté  
et devant le Conseil  
constitutionnel  
afin de créer un recours  
préventif permettant  
d'assurer la dignité  
des personnes détenues  
dans les locaux  
de garde à vue.

En 2023, la commission s'est efforcée de développer l'action contentieuse du Conseil national des barreaux en matière de respect des droits des libertés des personnes privées de liberté, notamment en prenant appui sur les rapports de visites effectuées par les bâtonniers sur le fondement de l'article 719 du Code de procédure pénale. Les interventions volontaires du CNB ont ainsi participé à la condamnation de l'État pour les conditions d'indignité du CRA de Marseille, les établissements pénitentiaires de Bois-d'Arcy et de Perpignan et à la fermeture du local de rétention administratif de Nanterre.

» Lire l'interview page 9

COMMISSION  
NUMÉRIQUE



En 2023, depuis le début de l'année, le montant des réclamations reçues à la SCB s'élève déjà à plus de 500 000 euros. Ces chiffres représentent les sommes détournées au détriment des bénéficiaires légitimes, au moyen de faux RIB transmis par courrier électronique. En cause : des solutions de communication non sécurisées. Pour sécuriser les échanges entre les avocats et leurs clients, la commission Numérique s'attache à la mise en œuvre d'une messagerie professionnelle sécurisée comprenant un espace de stockage en ligne via lequel les RIB pourront être transférés de manière sécurisée.

» Lire l'interview page 40

## COMMISSION PROSPECTIVE ET INNOVATION



4

NOMBRE DE  
MATINALES  
ORGANISÉES PAR  
LA COMMISSION  
AU COURS DE  
L'ANNÉE 2023

Poursuivant sa feuille de route orientée action, et dans le prolongement des propositions de réflexion identifiées dans le rapport sur l'avenir de la profession, la commission a mis en place « Les matinales de la prospective », une série d'ateliers pratiques destinée à proposer aux avocats des solutions concrètes qu'ils peuvent déployer dans leurs cabinets. Constatant l'évolution des attentes, il s'est agi alors de considérer les compétences entrepreneuriales, digitales et relationnelles de l'avocat et de repenser ainsi la relation client, le recrutement des collaborateurs, l'organisation ou encore la structuration du cabinet.

» Lire l'interview page 28

## COMMISSION RÈGLES ET USAGES

La commission a en outre travaillé, en lien avec d'autres commissions, sur l'avant-projet portant réforme du droit des contrats spéciaux, sur la sanction des personnes morales pour harcèlement/discrimination, sur la facturation électronique et sur l'actualisation du modèle de convention d'honoraires.

25  
AVIS  
DÉONTOLOGIQUES  
RENDUS PAR  
LA COMMISSION  
DES RÈGLES  
ET USAGES

» Lire l'interview page 33

1

E-LEARNING  
SUR LA PROCÉDURE  
DISCIPLINAIRE

3

VADE-MECUM  
ÉLABORÉS



## COMMISSION STATUT PROFESSIONNEL DE L'AVOCAT



L'AG a voté une proposition de la commission pour régler les situations de blocage concernant certains avocats qui ne peuvent plus exercer après leur retrait en cas de conflit avec leur ancienne structure.

À la suite des deux surprenants arrêts de la Cour de cassation du 8 mars 2023, la commission a proposé la rédaction d'un nouvel article 175-1 du décret de 1991 pour restaurer la conciliation obligatoire en cas de litiges entre avocats. Le projet définitif sera présenté à l'AG du mois de décembre 2023.

Ces deux textes seront proposés à la Chancellerie après leur adoption par l'AG du CNB.

» Lire l'interview page 39

## COMMISSION TEXTES



12

RÉSOLUTIONS  
ET RAPPORTS  
PRÉSENTÉS  
EN ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE

Valorisation de la profession : élaboration d'un vade-mecum sur la QPC, participation à l'observatoire QPC du Conseil constitutionnel, création d'un DU Libertés et QPC.

Promotion du rôle de l'avocat comme protecteur des personnes vulnérables dans la PPL « Bien vieillir en France » et comme coordinateur de l'action de groupe à l'occasion de l'examen de la PPL relative au régime juridique des actions de groupe.

Sur le PJLO relatif à la modernisation du corps judiciaire, propositions pour améliorer le traitement des plaintes et faciliter l'accès des avocats à la magistrature.

» Lire l'interview page 11

## COMMISSION AD HOC MARD



En décembre 2017, le CNB a signé une convention de partenariat avec le Conseil d'État pour encourager la médiation administrative. En 2023, pour les 5 ans de cette convention, un bilan a été fait et les actions menées et à venir ont été évoquées dans une vidéo disponible sur le site du CNB. La médiation administrative s'est significativement développée ces dernières années grâce à un travail commun de promotion mené par les juges et les avocats.

La commission MARD a également contribué à la rédaction d'une fiche « Médiation et Urbanisme » diffusée à l'ensemble des juridictions administratives.

» Lire l'interview page 23

PLUS DE  
1 000  
AVOCATS MÉDIATEURS  
INSCRITS DANS L'ANNUAIRE  
DU CENTRE NATIONAL  
DE MÉDIATION DES AVOCATS

## COMMISSION AD HOC PROTECTION SOCIALE



73

QUESTIONS/RÉPONSES  
MISES À LA DISPOSITION  
DES AVOCATS POUR  
LES INFORMER SUR  
LEUR PROTECTION SOCIALE

Les travaux menés par la commission Protection sociale ont permis une progression des droits à retraite des avocats. En effet, dans le cadre de la discussion sur le projet de réforme des retraites, le Conseil national des barreaux a obtenu que les avocats soient intégrés dans le champ des dispositions sur le bénéfice d'une majoration de 10 % du montant de leur pension pour les avocats parents d'au moins trois enfants.

» Lire l'interview page 29

GROUPE DE TRAVAIL  
HARCÈLEMENT ET DISCRIMINATION



L'action la plus importante est la publication du guide sur les harcèlements et discriminations au sein de la profession d'avocat. Pour agir dans ce domaine, il faut comprendre et disposer d'outils.

Ce guide est une mine de renseignements sur les fondements juridiques européens et nationaux, sur les actions qui s'offrent aux avocats et aux ordres pour analyser et agir sur ces situations dans l'urgence. C'est un outil indispensable.

100 %

D'ÉLUS DU CNB  
ONT VOTÉ LE PLAN D'ACTION  
CONTRE LES HARCÈLEMENTS  
ET DISCRIMINATIONS  
en mars 2023

» Lire l'interview page 35



GROUPE DE TRAVAIL  
LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX  
ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

Le groupe a proposé un nouveau dispositif de contrôle LBC-FT qui répond aux critiques du GAFI sur la mise en œuvre de l'autorégulation dans le respect des prérogatives des ordres.

Ce rapport, qui préconise notamment la mise en place d'un statut du contrôleur, prend aussi en compte les discussions sur le projet de 6<sup>e</sup> directive anti-blanchiment prévoyant la création d'une autorité publique nationale de supervision dont les pouvoirs excluent toute immixtion au sein des cabinets d'avocats.

» Lire l'interview page 34

GROUPE DE TRAVAIL  
DROIT PUBLIC



19

PROPOSITIONS  
QUI SERONT  
PORTÉES AUPRÈS  
DES POUVOIRS  
PUBLICS

Un rapport présentant les propositions de la profession d'avocat relatives à l'amélioration de la procédure administrative, pensées à l'aune des justiciables et de la bonne administration de la justice pour réconcilier les acteurs de la justice administrative du quotidien qui aspirent aux mêmes idéaux.

» Lire l'interview page 12

GROUPE DE TRAVAIL  
DROITS DE L'ENFANT

L'utilité d'un avocat spécialement formé au côté de l'enfant n'est plus à démontrer. Le CNB, soutenu par de nombreux institutionnels, a franchi un pas supplémentaire en proposant d'expérimenter l'intervention systématique d'un avocat d'enfant en assistance éducative\*.

95  
BARREAUX  
CANDIDATS

Un kit dédié au déploiement de cette expérimentation a été diffusé cet été. La mobilisation des barreaux initiée par le CNB est telle que les parlementaires reprennent l'idée et sont prêts à la financer, le ministre de la Justice acceptant de réfléchir aux modalités de sa mise en œuvre.



\* Rapport sur la mise en œuvre de l'expérimentation de l'intervention systématique de l'avocat en assistance éducative aux côtés de l'enfant (ISAAEE), 11 et 12 mai 2023

» Lire l'interview page 19

CENTRE DE RECHERCHE  
ET D'ÉTUDE DES AVOCATS



L'année est marquée par la régularisation d'une convention avec le défenseur des droits pour permettre un accès à sa base de données, source inestimable d'information sur le sujet de la demande de droit. Cet accès permet de comprendre combien il est nécessaire de structurer en amont les saisines afin de permettre leur exploitation statistique.

L'exploitation de la base de données est en cours afin d'en tirer, en suite d'un travail mené par l'Observatoire, des données exploitables dans le cadre de la recherche menée sur la demande de droit.

» Lire l'interview page 10

OBSERVATOIRE  
DE LA PROFESSION D'AVOCAT



500 candidats, 130 dossiers, 14 lauréats sur 8 ans, mais un seul concours Projets innovants du CNB. Concours unique en son genre qui accompagne, durant 4 mois, les jeunes avocats ou élèves-avocats porteurs de projet, de l'idée à sa conceptualisation et aux prémices de son lancement, et dont la remise des prix s'est déroulée cette année à l'occasion de la Grande rentrée devant un parterre d'avocats curieux de voir comment certains jeunes avocats réinventent la profession et peuvent proposer des projets entrepreneuriaux inédits, qui font évoluer la profession.

2

LAURÉATS  
EN 2023  
• VIA CYBER  
• ILA

» Lire l'interview page 26



